

2

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE **36**

Principes et organisation	37
Organes de direction et d'administration	39
Rémunérations	57
Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	66
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Crédit Foncier de France	76

BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL **77**

L'approche du Crédit Foncier en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE)	77
Enjeux sociaux	80
Enjeux environnementaux	86
Enjeux sociétaux	89
Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE	94
Table de correspondance avec l'article 225 de la loi Grenelle II	95
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	97

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Crédit Foncier, dont les titres en capital ne sont pas cotés, entend inscrire son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France en s'inspirant du Code de gouvernement d'entreprise du type « AFEP/MEDEF ».

Deux dispositions de ce Code ont toutefois été écartées. L'une concerne le nombre d'administrateurs indépendants qui représente 18 % au lieu des 33 % préconisés, afin de permettre une représentation équilibrée de l'actionnaire BPCE ainsi que des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires actionnaires de BPCE.

L'autre disposition concerne la durée du mandat des administrateurs, durée pour laquelle la préconisation est de quatre ans alors que les statuts du Crédit Foncier stipulent une durée de six ans. Cette durée répond à la nécessité pour les membres du Conseil de disposer au fil du temps d'une expérience et d'une vision plus globale des affaires et de l'activité de la société. En revanche la préconisation de renouveler le Conseil par roulement est bien appliquée.

La recommandation sur l'évaluation du Conseil d'administration n'est à ce jour pas appliquée. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour et débattu au cours d'un Conseil d'administration de l'exercice 2015.

► Tableau de synthèse du respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration : instance collégiale	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et le marché	Recommandations appliquées
La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et la stratégie	Recommandations appliquées
Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires	Recommandations appliquées
La composition du Conseil d'administration : les principes directeurs	Recommandations appliquées
La représentation des salariés	N/A
Les actionnaires minoritaires	N/A
Les administrateurs indépendants	Recommandations partiellement appliquées
L'évaluation du Conseil d'administration	Recommandations non appliquées
Les séances du Conseil et les réunions des comités	Recommandations appliquées
L'accès à l'information des administrateurs	Recommandations appliquées
La formation des administrateurs	Recommandations appliquées
La durée des fonctions des administrateurs	Recommandations appliquées sauf pour la durée du mandat des administrateurs
Les Comités du Conseil	Recommandations appliquées
Le Comité d'audit	Recommandations appliquées sauf pour la part des administrateurs indépendants
Le Comité en charge de la sélection ou des nominations	Recommandations appliquées
Le Comité en charge des rémunérations	Recommandations appliquées
Le nombre de mandats des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs	Recommandations appliquées
L'information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	Recommandations appliquées
La mise en œuvre des préconisations	Recommandations appliquées

N/A: non applicable.

➤ PRINCIPES ET ORGANISATION

■ DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.

Depuis le 26 avril 2010, la présidence du Conseil d'administration est assurée par M. François PÉROL.

La gestion du Crédit Foncier est répartie entre :

- le Conseil d'administration pour la définition des orientations stratégiques ;
- la Direction générale pour la gestion courante.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les conditions définies par la loi, les statuts du Crédit Foncier et le règlement intérieur qu'il a adopté lors de sa séance du 27 février 2008.

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois (les 12 février, 30 avril, 24 juin, 30 juillet, 22 septembre, 14 octobre, 31 octobre et 11 décembre 2014).

De manière régulière, sont présentés au Conseil d'administration :

- le rapport d'activité de la Société ;
- l'approbation du budget et sa mise en œuvre ;
- les rapports relatifs aux missions de contrôle ayant porté sur les activités du Crédit Foncier (contrôle interne, contrôle permanent, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR) ;
- l'évolution des risques de contrepartie de la Société.

■ LE CONTRÔLE INTERNE

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE DU CRÉDIT FONCIER EN 2014

Le contrôle interne au Crédit Foncier est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014. Il s'articule ainsi autour du contrôle permanent et du contrôle périodique.

Le **contrôle permanent** est du ressort :

- **d'une part**, des unités opérationnelles, chargées de mettre en œuvre les dispositifs adéquats et les moyens permettant :
 - la maîtrise et le contrôle des risques générés par leur activité, grâce à des outils de gestion et de suivi appropriés,
 - la préservation du patrimoine de l'Entreprise, à travers une utilisation efficace des ressources qui leur sont affectées,
 - le respect des dispositions légales et réglementaires et des orientations de la Direction générale ;

Le Contrôle permanent opérationnel (CP1) constitue le premier niveau de contrôle au sein de l'organisation du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des collaborateurs de l'Entreprise, tous acteurs de ces contrôles.

Il est assuré aussi bien par les services opérationnels que fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent. **Les contrôles correspondants relèvent donc des opérateurs eux-mêmes et de leur hiérarchie.**

Ce niveau de contrôle s'applique à l'exhaustivité des opérations traitées, des périmètres d'activité et traite l'ensemble des typologies de risques.

Le dispositif de CP1 est placé sous la responsabilité des services opérationnels ou fonctionnels.

- **d'autre part**, d'unités de contrôle permanent distinctes des structures opérationnelles, qui s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Ces unités réalisent le **contrôle permanent de second niveau**, lequel correspond aux contrôles exercés de façon indépendante et complémentaire des contrôles de premier niveau. Ces contrôles sont effectués par des **équipes dédiées**, qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles.

Les unités en charge des contrôles permanents de second niveau garantissent une analyse objective et indépendante de l'état des lieux et de l'évolution des risques de leur périmètre, proposent et mettent en œuvre un plan de contrôle revu annuellement.

Le dispositif est composé d'équipes de contrôleurs intégrés à des unités à vocation de contrôle ou placés sous la responsabilité directe de membres du Comité exécutif. Dans ce cadre, une Direction de la coordination des contrôles permanents assure la cohérence et le suivi du dispositif d'ensemble. Cette unité est directement rattachée au Directeur général adjoint du Pôle risques et conformité, auquel est par ailleurs également rattaché le cadre responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la continuité d'activité.

L'exercice du **contrôle périodique** est assuré par l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier, rattachée au Directeur général.

Celle-ci est compétente pour réaliser sans restriction toute mission d'audit interne au sein du Crédit Foncier et de ses filiales. Son intervention s'inscrit en outre dans un dispositif d'ensemble encadré par le corps d'inspection de l'actionnaire ; il s'appuie en particulier sur la charte d'audit du Groupe BPCE qui lui est applicable.

Le plan d'audit annuel est établi en déclinaison d'un plan pluriannuel et en lien étroit avec l'Inspection Groupe. Il est soumis au Comité d'audit dont le Président indique au Conseil d'administration l'avis examiné. Il permet de couvrir l'ensemble des activités du Crédit Foncier et de ses filiales selon une périodicité fonction du risque évalué à partir d'une méthode interne. Les activités les plus exposées sont auditées avec une périodicité rapprochée, tous les ans ou tous les deux ans. Les autres métiers et activités sont planifiés sur un cycle qui n'excède pas quatre ans. Pour chaque activité et unité auditables, les missions d'audit couvrent les aspects suivants : organisation et fondamentaux, conformité et réglementaire, évaluation des risques, traitement des opérations, informations comptables et de gestion, dispositif de contrôle interne.

Les directions exécutives mettent en œuvre les orientations prises par la Direction générale, et celles relevant des domaines de compétence des **comités décisionnels** internes. On trouve principalement parmi ces derniers les Comités des engagements (Comité national ou Comités par métier) pour l'autorisation des crédits de montant important, les Comités de suivi (Comité *watch list* du Crédit Foncier, CNAS Particuliers,...) pour la gestion des crédits présentant des risques remarquables, le Comité de gestion de bilan pour la maîtrise des risques financiers, le Comité tarifaire pour la fixation des conditions des crédits offerts à la clientèle et le Comité des risques pour la détermination et le contrôle des limites par contrepartie et des normes de risques. Le Comité des provisions valide les préconisations des comités de suivi en termes de provisionnement ainsi que le montant global de charge du risque pour le groupe Crédit Foncier.

Un Comité de contrôle interne réunit 6 fois par an l'ensemble des fonctions de contrôle pour coordonner les actions nécessaires. Il examine les plans d'actions destinés à résoudre les anomalies

majeures et rend les arbitrages nécessaires, suit les résultats du contrôle permanent et surveille la mise en œuvre de ses décisions. Il assure ainsi l'efficacité et la cohérence de l'ensemble des contrôles permanents.

Le Comité exécutif réalise trimestriellement un suivi des recommandations d'audit, en présence de l'ensemble des Directeurs exécutifs.

Le Comité d'audit du Crédit Foncier se réunit au moins quatre fois par an, préalablement au Conseil d'administration. Il peut également tenir des réunions intermédiaires.

Il assure notamment un suivi régulier des sujets relevant du Pôle risques et conformité, des conclusions et recommandations d'audit (quel que soit le corps d'audit : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR -, Inspections BPCE et Crédit Foncier) avec une information spécifique sur les recommandations prorogées ou abandonnées. Lui sont également communiqués les projets d'arrêtés et de budgets soumis au Conseil d'administration.

Existe également un **Comité de rémunération et de sélection**, qui a notamment pour mission de proposer au Conseil d'administration le niveau de rémunération du Directeur général et des Directeurs généraux délégués ainsi que les critères de leur part variable.

L'ACTIVITÉ 2014

L'exercice 2014 a également été marqué par les faits suivants :

- S'agissant du contrôle permanent :
 - le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier a traité - en séance - une cinquantaine de sujets liés au contrôle interne, les reliant à des décisions et des plans d'actions précis, bien surveillés dans le temps via un outil de suivi de décisions dédié,
 - la communauté des contrôleurs permanents du Crédit Foncier a été suivie et animée par différentes instances, et notamment via la réalisation régulière de réunions Métiers - Pôle risques et conformité. Ces réunions permettent aux responsables Métiers, Contrôle permanent et Risques, plusieurs fois par an, de dresser un bilan des principales problématiques de maîtrise des risques,
 - les responsables de contrôle permanent des directions réalisent désormais un suivi trimestriel documenté des recommandations des différents corps d'audit attribuées à leurs directions,
 - le déploiement des fiches de contrôle PILCOP au sein de l'établissement (risques opérationnels, risques financiers, risques de crédit, etc.) s'est poursuivi.
- S'agissant du contrôle périodique :
 - la consolidation d'un suivi actif de la mise en œuvre des recommandations d'audit, renforcée par la vérification de leur réalisation effective (les déclarations faites à ce sujet par les unités auditées font désormais l'objet de contrôles approfondis sur pièces), et par un examen régulier en Comité exécutif des recommandations dépassant le délai initial de mise en œuvre. Pour sécuriser ce dispositif et vérifier que les recommandations sont maintenues dans la durée, l'Inspection s'assure à l'occasion de ses nouvelles missions qu'elles sont toujours mises en œuvre. Enfin, l'information du Comité d'audit a encore été enrichie d'éléments complémentaires, telles les recommandations abandonnées,
 - l'entretien au sein de l'Inspection d'un dispositif de *risk assessment* permettant une évaluation documentée des activités auditables pouvant notamment conduire à un raccourcissement du cycle d'audit si le diagnostic le justifie,

- l'adaptation des missions dans le réseau à la nouvelle structure commerciale du Crédit Foncier, laquelle englobe maintenant les mandataires exclusifs (ex « correspondants La Hénin »),
- la réalisation de contrôles sur les fournisseurs de prestations essentielles externalisées, des interventions de ce type étant maintenant intégrées au plan pluriannuel d'audit,
- L'adoption d'un cycle d'audit à périodicité différenciée selon le niveau de risques prêté aux activités auditées de sorte que certaines d'entre elles sont contrôlées plusieurs fois sur la période de quatre ans qui sert généralement de référence au sein du Groupe BPCE.
- Un Comité des nominations a été créé le 11 décembre 2014. Ce comité a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leur connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires au titre de l'exercice 2013 a intégré une partie dédiée au contrôle interne.

LES PERSPECTIVES 2015

Au cours de l'année 2015, les évolutions du dispositif de contrôle interne s'inséreront dans les modifications d'organisation du Crédit Foncier nécessitées par le plan stratégique du Groupe et par la migration du système informatique prévue pour novembre 2015.

L'organisation du contrôle permanent se maintiendra dans ses grandes lignes, avec des contrôles opérationnels par endroit plus ciblés, l'ensemble de la démarche étant coordonné par le Comité de contrôle interne.

Quant au contrôle périodique, le renforcement des compétences en matière comptable et financière avec l'arrivée de nouveaux inspecteurs dotés d'expertise dans ce domaine permettra de couvrir de façon plus systématique encore ces questions dans les différentes missions qui sont conduites par vagues trimestrielles.

■ LA CONFORMITÉ

Partie intégrante du système de contrôle interne, requis par la réglementation encadrant les entreprises de crédit, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des lois et règlements, des règles déontologiques et de bonne conduite ainsi que du respect des règles du groupe.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité, la Direction de la conformité s'appuie sur une procédure élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe BPCE. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale, la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ainsi que la prévention et le traitement des risques de fraudes.

La Direction de la conformité participe, aux côtés de la Direction de la coordination du contrôle permanent, à l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent affectés aux différents périmètres opérationnels et fonctions supports.

Ses activités font l'objet de comptes rendus réguliers à la Direction générale, au Comité de contrôle interne, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

› ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

■ LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Au 31 décembre 2014)

Bruno DELETRÉ, Directeur général.

Thierry DUFOUR, Directeur général délégué, en charge du Pôle activités financières et opérations.

Le Comité de Direction générale réunit également :

- › **Éric FILLIAT**, Directeur général adjoint Pôle finances ;
- › **Sandrine GUÉRIN**, Directeur général adjoint Pôle opérations financières ;
- › **Mathieu LEPELTIER**, Directeur général adjoint Pôle risques et conformité.

MANDATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

› M. Bruno DELETRÉ

Directeur général

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Bruno Deletré, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration (ENA), a débuté sa carrière à l'Inspection générale des Finances en 1987.

Après un parcours à la Direction du Trésor et au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, il rejoint en 2001 le Directoire de Dexia Crédit Local en y prenant la responsabilité de l'international, des financements structurés, de la comptabilité et du contrôle de gestion.

Il quitte le groupe Dexia en juillet 2008 pour se voir confier une mission sur la supervision financière par Christine Lagarde. En juin 2009, Bruno Deletré devient Directeur général de BPCE International et Outre-Mer, et membre du Comité exécutif de BPCE. Il prend ses fonctions au Crédit Foncier en juillet 2011.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général
COFACE - SA	Administrateur (<i>jusqu'au 27/06/14</i>)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président du Conseil d'administration, Président du Comité des nominations (<i>depuis le 16/12/14</i>)
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER - SA	Président du Conseil d'administration, Président-Directeur général (du 16/10/14 au 08/12/14), Président du Comité de rémunération et de sélection
ENFI - SAS	Président
IT-CE - GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
LA MONDIALE PARTENAIRE - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
SOCFIM-SACS	Président du Conseil de surveillance
CRÉDIT LOGEMENT - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur (<i>depuis le 21/10/14</i>)
FÉDÉRATION HYPOTHÉCAIRE EUROPÉENNE	Président du Conseil (<i>à compter du 01/01/15</i>)

› M. Thierry DUFOUR

Directeur général délégué

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Thierry Dufour, diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et titulaire d'un DEA de mathématiques de l'Université de Paris Dauphine, débute sa carrière à la BNP en tant que responsable de l'activité Trésorerie d'entreprise à la Direction financière. À partir de 1985, il intègre la Direction financière de la CDC comme Responsable du *trading* obligataire puis de l'activité Spécialiste en valeurs du Trésor, de la gestion pour compte propre de la CDC et des comptes spéciaux de l'État.

En 1991, il rejoint le Crédit Foncier à la Direction des opérations de marché dont il prend la direction en 1996, date à laquelle il intègre le Comité exécutif.

Il pilote en 1999 la privatisation du Crédit Foncier. Il participe également à cette date à la modernisation du cadre des obligations foncières et crée la Compagnie de Financement Foncier, filiale du Crédit Foncier, dont il est aujourd'hui le Directeur général. Il occupe différentes fonctions de lobbying du marché des covered bonds.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Directeur général délégué
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Directeur général administrateur
BANCO PRIMUS (PORTUGAL) *	Président du Conseil d'administration
FINANCIÈRE DESVIEUX - SA	Administrateur (<i>jusqu'au 14/04/2014</i>)
FONCIER PROJECT SOLUTIONS (ARABIE SAOUDITE) *	Administrateur
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG) - SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
LOCINDUS – SA	Président du Conseil d'administration (<i>depuis le 16/10/14</i>)

* Société ayant son siège social à l'étranger.

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2014)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

› M. François PÉROL, Président du Conseil d'administration

- › M. Gérard BARBOT - Président du Comité de rémunération et de sélection - Président du Comité des nominations - (Administrateur indépendant)
- › Mme Meka BRUNEL - Membre du Comité de rémunération et de sélection - Membre du Comité des nominations - (Administrateur indépendant)
- › Mme Nathalie CHARLES - Membre du Comité de rémunération et de sélection - Membre du Comité des nominations - (Administrateur indépendant)
- › M. Pierre DESVERGNES
- › M. Bruno DUCHESNE
- › M. Jean-Paul DUMORTIER – Membre du Comité de rémunération et de sélection - Membre du Comité des nominations
- › Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY – Membre du Comité d'audit et des risques
- › Mme Christine FABRESSE
- › M. Jean-Yves FOREL
- › M. Dominique GARNIER – Membre du Comité d'audit et des risques
- › Mme Catherine HALBERSTADT
- › M. Francis HENRY– Membre du Comité de rémunération et de sélection - Membre du Comité des nominations
- › Mme Anne MERCIER-GALLAY
- › Mme Stéphanie PAIX

- › M. Nicolas PLANTRON
- › BPCE, représentée par M. Daniel KARYOTIS - Président du Comité d'audit et des risques

CENSEURS

- › M. Jean-Marc CARCELÈS
- › M. Emmanuel POULIQUEN
- › M. Michel SORBIER

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

- › M. Jean-Marc GILANT (collège Cadres)
- › Mme Valérie FIX (collège Techniciens des métiers de la banque)

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- › M. Olivier BUQUEN

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2014

L'Assemblée générale du 30 avril 2014 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- › M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur, en remplacement de M. Marc JARDIN, démissionnaire.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2014 a pris acte de la démission de :

- › M. Jean CLOCHET de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Jean-Paul DUMORTIER ;
- › M. Jean-Paul FOUCAULT de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Nicolas PLANTRON.

Ce même Conseil a coopté M. Emmanuel POULIQUEN, en remplacement de M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur.

Le Conseil d'administration du 31 octobre 2014 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé LORENZI de son mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit.

MOUVEMENT POST CLÔTURE

Le Conseil d'administration du 17 février 2015 a coopté Mme Anne-Claude PONT en qualité d'Administrateur. Mme PONT a également été nommée membre du Comité d'audit et des risques.

MANDATS OU FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS ISSUS DE BPCE, ACTIONNAIRE À 100 % DU CRÉDIT FONCIER

› M. François PÉROL

Président du Conseil d'administration

Président du Directoire de BPCE

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des Finances. En 1994, il devient Secrétaire général adjoint du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la Direction du Trésor en tant que Chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est Secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la Direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 Directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis Directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en 2004.

Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie. En mai 2007, il est nommé Secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 31 juillet 2009, François Pérol a été Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le 31 juillet 2009, il devient Président du Directoire de BPCE et son mandat a été renouvelé le 21 novembre 2012 par le Conseil de surveillance de BPCE.

Il est également Président du Conseil d'administration de Natixis.

Société	Mandats et Fonctions
BPCE - SA	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Président du Conseil d'administration
NATIXIS - SA	Président du Conseil d'administration
CE HOLDING PROMOTION – SAS	Président et Administrateur
CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
SOPASSURE – SA	Administrateur
SCI PONANT PLUS	Représentant permanent de BPCE, Gérant (jusqu'au 03/12/14)
FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE	Vice-président (jusqu'au 31/08/14), Président
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Président du Conseil d'administration
GROUPEMENT EUROPEEN DES CAISSES D'ÉPARGNE (ESBG)	Président
BANQUE CENTRALE POPULAIRE – SA	Représentant permanent de BPCE Maroc, Administrateur

› M. Jean-Yves FOREL

Membre du Conseil d'administration

Directeur général Banque commerciale et Assurances et membre du Directoire BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et titulaire d'une licence en sciences économiques, il débute sa carrière, en 1983, à la Banque Populaire des Alpes. En 1992, après un parcours en agence, il est nommé Directeur de l'exploitation puis, en 1995, Directeur central. En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de Directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers. En 2000, il est nommé Directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du Comité de Direction générale en 2001. En 2003, il rejoint Natixis Banques Populaires dont il est nommé membre du Comité de Direction générale et Directeur de la filière services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé Directeur du Pôle services financiers spécialisés. En novembre 2006, il devient membre du Comité de Direction générale et Directeur du pôle services financiers spécialisés de Natixis, banque de grande clientèle, épargne et services financiers spécialisés du Groupe BPCE.

Le Conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 l'a nommé Directeur général *, Membre du Directoire de BPCE en charge de la Banque commerciale et de l'assurance, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Société	Mandats et fonctions
BPCE – SACS	Directeur général Banque commerciale et assurances Membre du Directoire BPCE
BANQUE PALATINE – SA	Président du Conseil de Surveillance puis Président du Conseil d'administration (<i>depuis le 14/02/14</i>)
BPCE INTERNATIONAL ET OUTRE-MER – SA	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur
CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
SOPASSURE – SA	Président-Directeur général (<i>jusqu'au 28/03/14</i>) puis Directeur général
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT – SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS ALGERIE – SA **	Président-Directeur général
NATIXIS COFICINE – SA	Administrateur
MEDIA CONSULTING & INVESTMENT – SA	Administrateur
PARTECIS – SA	Administrateur

* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L.225-66 du Code de commerce.

** Société ayant son siège social à l'étranger.

› M. Daniel KARYOTIS

Membre du Conseil d'administration
Président du Comité d'audit et des risques
Représentant permanent de BPCE
Directeur général Finances, Risques et Opérations et membre du Directoire de BPCE
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, du Centre de perfectionnement à l'analyse financière et titulaire d'un troisième cycle d'analyse financière et économique, il est par ailleurs membre de la Société française des analystes financiers (SFAF). Après avoir débuté sa carrière à la Société Générale sur les marchés financiers, il a rejoint Standard & Poor's pour s'occuper du secteur banques. Il intègre ensuite la Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne (CECA), où il occupe différentes fonctions de direction de 1992 à 1997. Membre du Directoire et Directeur général de la Caisse d'Épargne du Pas-de-Calais de 1998 à 2001, il est nommé Président du Directoire de la CECA en janvier 2002. Au sein du groupe Caisse d'Épargne, il est nommé Administrateur et Vice-président de La Compagnie 1818, Administrateur de la Banque Palatine et de GCE Immobilier. Il est nommé Président du Directoire de la Banque Palatine en février 2007 et Administrateur puis Président du Comité d'audit de la COFACE.

Le Conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 l'a nommé Directeur général *, membre du Directoire de BPCE en charge des Finances, des Risques et des Opérations, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur - Président du Comité d'audit et des risques
CE HOLDING PROMOTION - SAS	Directeur général délégué Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NATIXIS - SA	Représentant permanent de BPCE, Administrateur
NEXITY - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du Directoire - Finances, Risques et Opérations

* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L.225-66 du Code de commerce.

› Mme Anne MERCIER-GALLAY

Membre du Conseil d'administration
Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe
Membre du Directoire BPCE
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'IAE Paris, titulaire d'un DESS de gestion des entreprises et d'une maîtrise en droit, Anne Mercier-Gallay est entrée en 1987 dans le groupe Crédit Mutuel-CIC où elle a été Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avant de rejoindre en 1999 le groupe HSBC Crédit Commercial de France en tant que Responsable des ressources humaines. En 2001, elle est entrée dans le groupe Caisse d'Épargne comme Directeur de la gestion des dirigeants, avant de rejoindre la SNCF en 2005, en tant que Directeur des cadres et de l'université du groupe. En janvier 2008, Anne Mercier-Gallay devient Directeur des ressources humaines, de la communication et du développement durable, membre du Comité exécutif du groupe Monoprix.

Le 19 septembre 2011, Anne Mercier-Gallay est nommée Directeur général * en charge des Ressources humaines du Groupe BPCE, et membre du Directoire.

Le Conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 renouvelle son mandat et la nomme Directeur général *, membre du Directoire de BPCE en charge des Ressources humaines et de la Communication interne Groupe.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Directeur général ressources humaines et communication interne Groupe - Membre du Directoire
CAISSE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE - SA	Administrateur
NATIXIS INTERÉPARGNE - SA	Administrateur
HH CONSEIL	Présidente

* Le titre de Directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L.225-66 du Code de commerce.

› BPCE

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS Cedex 13

Société	Mandats et fonctions
ACTIF IMMO EXPLOITATION – SA	Administrateur
ALBIANT-IT - SA	Administrateur
ALLIANCE ENTREPRENDRE - SA	Membre du Conseil de gestion
ALPHA DEMETER - SA	Administrateur
ANDROMEDE – SAS	Président
ANUBIS - SNC	Gérant
ARSES - SNC	Gérant
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION	Administrateur
ASSURANCES BP IARD – SA	Administrateur
AXELTIS EX NGAMP 4 - NATIXIS GLOBAL AM PARTICIPATIONS 4 - SA	Administrateur
BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES - BDAF - SA	Administrateur
BP CRÉATION – FCP	Président
BANQUE PALATINE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE POPULAIRE IMAGES 10 - BPI 10 - SA	Administrateur
BANQUE PRIVÉE 1818 EX LA COMPAGNIE 1818 - SA	Administrateur
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS - SACS	Membre du Conseil de surveillance
BASAK 1 - SASU	Président
BEHANZIN – SA	Président
BPCE ASSURANCES - SA	Administrateur
BPCE SERVICES - SA	Administrateur
BPCE SFH - SA	Administrateur
BPCE TRADE - SA	Administrateur
CAPE 1158 GIE	Administrateur
CAPE 1159 GIE	Administrateur
CASSIOPEE – SAS	Président
CB INVESTISSEMENT – SA	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION - SA	Administrateur
CEPHEE – SA	Président
CE SYNDICATION RISQUE - SACS	Président du Conseil de surveillance
CILOGER - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT 2 - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CILOGER HABITAT 3 - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CIRRA - SA	Administrateur
CLICK AND TRUST - SA	Administrateur
CLYMENE – SAS	Président
COFACE - SA	Administrateur
COFIMAGE 16 - SA	Administrateur
COFIMAGE 17 - SA	Administrateur
COFIMAGE 18 - SA	Administrateur
COFIMAGE 22 - SA	Administrateur
COFIMAGE 23 - SA	Administrateur
COFIMAGE 24 - SA	Administrateur
COFIMAGE 25 – SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT LOGEMENT - SA	Administrateur
CRH - CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT - SA	Administrateur
DELPHOS – SAS	Président
DRENNEC GIE	Administrateur
DV HOLDING - SACS	Membre du Conseil de surveillance
ECOLOCALE - SA	Administrateur
ECUFONCIER – SCA	Associé Commanditaire
ÉCUREUIL CRÉDIT - SA	Administrateur
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT - SA	Administrateur
FAG - FRANCE ACTIVE GARANTIE - SA	Administrateur
FLCP – SAS	Membre
FONGEPAR - SA	Administrateur
GCE COVERED BONDS - SA	Administrateur
GCE MOBILIZ - SA	Administrateur
GCE ODE 007 - SA	Administrateur
GCE PARTICIPATIONS - SA	Président
HABITAT EN RÉGIONS SERVICES - SA	Administrateur
HORUS (BASAK 2) - SASU	Président
HOUNI (BASAK 3) - SASU	Président
IDES INVESTISSEMENTS - SA	Administrateur
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES - SA	Administrateur
INGEPAR - SA	Administrateur
ISIS (BASAK 4) - SASU	Président
ISSORIA - SA	Président
ISSORIA INTERNATIONAL TRADING - SA	Président
IT-CE - SAS	Président du Conseil de surveillance
LBPAM OBLI REVENUS SICAV - SA	Administrateur
LE LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT SICAV	Administrateur
LE LIVRET PORTEFEUILLE SICAV	Administrateur
LES ÉDITIONS DE L'ÉPARGNE - SA	Administrateur
LOTUS 1 - SA	Président
MADIBA – SAS	Président
MAISON FRANCE CONFORT (MFC) – SA	Administrateur
MENELIK – SAS	Président
MENES - SNC	Gérant
MIHOS - SASU	Président
MUGE 2 - SA	Président
MUGE 3 - SA	Président
MURACEF - SA	Administrateur
NATIXIS - SA	Administrateur
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES - SA	Administrateur
NATIXIS ASSURANCES - SA	Administrateur
NATIXIS CONSUMER FINANCE - SA	Administrateur
NATIXIS EURO AGGRAGATE SICAV - SA	Administrateur
NATIXIS FINANCEMENT - SA	Administrateur
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA	Administrateur
NATIXIS IMPACT NORD SUD DÉVELOPPEMENT SICAV	Administrateur
NATIXIS INTERÉPARGNE - SA	Administrateur
NATIXIS LEASE - SA	Administrateur
NATIXIS PAIEMENTS - SA	Administrateur
NEFER - SASU	Président

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Société	Mandats et fonctions
NORSCUT (Portugal) – SA	Administrateur
OSIRIS (TARAH RAJ)- SASU	Président
PANDA 1 - SASU	Président
PANDA 2 - SASU	Président
PANDA 3 - SASU	Président
PANDA 4 - SASU	Président
PANDA 5 - SASU	Président
PANDA 6 - SASU	Président
PANDA 7 - SASU	Président
PANDA 8 - SASU	Président
PANDA 9 - SASU	Président
PANDA 10 – SASU	Président
PERLE 1 - SA	Président
PERLE 2 - SA	Président
PERLE 3 - SA	Président
PERLE 4 - SA	Président
PETREL 1 - SNC	Gérant
PETREL 2 - SNC	Gérant
PONANT PLUS SCI	Gérant associé (<i>jusqu'au 31/12/14</i>)
RAMSES - SASU	Président
SALITIS - SASU	Président
SATIS - SASU	Président
SEA 1 GIE	Administrateur
SEDAR – SAS	Président
SE MAP (EX M.A BANQUE) - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SEPAMAIL.EU – SA	Administrateur
SER2S	Membre du Conseil de supervision
SETH - SASU	Président
SGFGAS - SA	Administrateur
SIAMON - SASU	Président
SIFA - SA	Administrateur
SOCRAM BANQUE - SA	Administrateur
STET - SACS	Membre du Conseil de surveillance
SURASSUR - SA	Administrateur
T2S AFRICA - SA	Administrateur
TADORNE AVIATION GIE	Administrateur
TAFARI – SAS	Président
TEOS - SASU	Président
TEVEA INTERNATIONAL - SA	Administrateur
TREVIGNON GIE	Administrateur
T2S OUTRE-MER - SA	Administrateur
T2S MED - SA	Administrateur
T2S PACIFIQUE - SA	Administrateur
TURBO SA - SA	Administrateur
VIGEO - SA	Administrateur
VISA EUROPE LTD - SA	Administrateur

ADMINISTRATEURS ISSUS DES CAISSES D'ÉPARGNE

› Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité d'audit et des risques
Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Loire-Centre
12, rue de la Maison Rouge - CS 10 620 - 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Titulaire d'un doctorat en informatique, Nicole Etchegoïnberry a débuté sa carrière dans les systèmes d'information à la Banque Courtois puis à la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique. Après avoir exercé des responsabilités de Direction du développement et des marchés à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Toulouse, elle a intégré en 2001, à la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées pour piloter la migration informatique de l'exploitation bancaire. De 2002 à 2005, elle dirige également la maîtrise d'ouvrage de Siris, l'une des trois communautés informatiques du groupe Caisse d'Épargne. De 2005 à 2008, Nicole Etchegoïnberry a assuré la Direction générale de Gestitres, ancienne filiale du groupe Caisse d'Épargne spécialisée dans la gestion de comptes titres et la conservation d'instruments financiers. À partir de juillet 2008, elle préside le Directoire du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) GCE Business Services chargé de la maîtrise d'ouvrage informatique du groupe Caisse d'Épargne.

Elle préside le Directoire de la Caisse d'Épargne Loire-Centre depuis le 1er août 2009.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE (CELC) - SAC	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques
ÉCUREUIL CRÉDIT – GIE	Représentant permanent de la CELC, Président du Conseil d'administration
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
IT-CE	Représentant permanent de la CELC, Membre du Conseil de Surveillance
ALBIANT-IT – SA	Administrateur
ASSOCIATION PARCOURS CONFIANCE LOIRE-CENTRE	Administrateur
FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
ASSOCIATION HABITAT EN RÉGION	Représentant permanent de la CELC, Administrateur
TOURAINÉ LOGEMENT – SA HLM	Administrateur, Vice-président du Conseil d'administration
BPCE IOM – SA	Administrateur
BPCE SERVICES FINANCIERS – GIE	Président du Conseil d'administration
ASSOCIATION LES ELLES DE BPCE	Président du Conseil d'administration

› Mme Christine FABRESSE

Membre du Conseil d'administration

Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon

254 rue Michel Teule - Zac d'Alco - BP 7 330 - 34184 Montpellier Cedex 4

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Montpellier, Christine Fabresse a commencé son parcours professionnel dans la filière commerciale au sein de la banque d'investissement du Crédit Lyonnais avant de poursuivre dans la filière des ressources humaines. Elle accède par la suite à diverses responsabilités dans le groupe Crédit agricole.

Elle rejoint le groupe Caisse d'Épargne en 2008 en tant que Directrice de l'animation commerciale puis Directrice de la banque de détail Caisse d'Épargne. Depuis 2009, elle dirige la banque de détail (BDD) Caisse d'Épargne. En avril 2011, elle est nommée Directrice du développement Caisse d'Épargne au sein du Pôle banque commerciale et assurance de BPCE.

En mai 2013, elle est nommée Présidente du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON - SACS	Présidente du Directoire
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Administrateur et membre du Comité d'audit (<i>depuis le 25 /03/14</i>)
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE	Administrateur
GCE FIDELISATION - SA	Président (jusqu'au 1er juillet 2014)
GIE IT-CE	Représentant permanent CEP LANGUEDOC ROUSSILLON, Membre du Conseil de surveillance
NEXITY – SA	Administrateur

› M. Francis HENRY

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité de rémunération et de sélection

Membre du Comité des nominations

Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne

2, rue Royale - BP 70784 - 57012 Metz Cedex 01

Diplômé d'études supérieures du notariat, diplômé notaire, en exercice de 1975 à 2006 puis notaire honoraire depuis 2006, Francis Henry a intégré le Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne de Reims en 1983, et est élu Président en 1985. En 1992, à la suite de la fusion régionale, il est élu Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne de Champagne-Ardenne.

En 2007, il a conduit le processus de fusion avec la Caisse d'Épargne de Lorraine et est devenu le Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne depuis cette date.

Société	Mandats et fonctions
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE - ARDENNE - SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance
SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE MARNE - SA	Président du Conseil d'administration
BANQUE BCP LUXEMBOURG	Président du Conseil de surveillance
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur – Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations (<i>depuis le 11/12/14</i>)
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur
CE HOLDING PROMOTION	Administrateur

› Mme Stéphanie PAIX

Membre du Conseil d'administration

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

42, boulevard Eugène Déruelle - BP 3 276 - 69404 Lyon Cedex 3

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris, suivi d'un DESS de fiscalité des entreprises à Dauphine, Stéphanie Paix réalise sa carrière au sein du Groupe BPCE, tout d'abord à la banque fédérale des Banques Populaires en qualité d'Inspecteur et de Chef de mission, puis à la Banque Populaire Rives de Paris en tant que Directeur régional d'une quinzaine d'agences et, par la suite, Responsable de la production et de l'organisation. Après différentes fonctions chez Natixis, elle est devenue Directeur général de Natixis Factor en 2006. En 2008, elle est nommée Directeur général de la Banque Populaire Atlantique.

En décembre 2011, elle prend la présidence du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

Société	Mandats et fonctions
AGENCE LUCIE - SAS	Président
CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES (CERA) - SA	Président du Directoire
CRÉDIT FONCIER - SA	Administrateur
NATIXIS - SA	Administrateur, membre du Comité d'audit
RHÔNE ALPES PME GESTION - SA	Président du Conseil de surveillance
SIPAREX ASSOCIÉS - SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE (ASSOCIATION)	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
FONDATION D'ENTREPRISE CERA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
HABITAT EN RÉGION (ASSOCIATION)	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
IT-CE - GIE	Représentant permanent de la CERA, Membre du Conseil de surveillance
FONDATION BELEM	Représentant permanent de la CERA, Administrateur – Trésorier
COMPAGNIE DES ALPES – SA	Représentant permanent de la CERA, Administrateur
LA BANQUE DU LEMAN – SA (SUISSE)	Président du Conseil d'administration
SCI DANS LA VILLE	Représentant permanent de la CERA, gérant
SCI GARIBALDI OFFICE	Représentant permanent de la CERA, gérant
SCI LAFAYETTE BUREAUX	Représentant permanent de la CERA, gérant
SCI LE CIEL	Représentant permanent de la CERA, gérant
SCI LE RELAIS	Représentant permanent de la CERA, gérant

› M. Nicolas PLANTROU

Membre du Conseil d'administration

Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Normandie

151, rue d'Uelzen - BP 854 – 76230 Bois Guillaume

Nicolas Plantrou commence sa carrière professionnelle en 1972 à Paris comme auditeur puis juriste chez Price Waterhouse.

En 1981, il est Commissaire aux comptes et conseil juridique et fiscal, devenu Avocat d'affaires. Il a été Président du Conseil économique et social régional de Haute Normandie et Président de la conférence régionale de santé.

Il a exercé et exerce encore divers mandats dans le cadre professionnel ou associatif.

Depuis 2009, il est Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne de Normandie.

Société	Mandats et Fonctions
BANQUE PRIVÉE 1818 - SA	Administrateur
CAISSE D'ÉPARGNE DE NORMANDIE – SA	Président du Conseil d'orientation et de surveillance
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur (depuis le 24/06/14)
SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE ROUEN ELBEUF YVETOT (SOCIÉTÉ COOP.)	Président du Conseil d'administration
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE – SA	Administrateur
CABINET PLANTROU DE LA BRUNIERE ET ASSOCIÉS	Gérant, Avocat
CHU CHARLES NICOLE	Vice-président du Conseil de Surveillance
FONDATION BELEM	Président
FIL SEINE – FONDATION	Administrateur

ADMINISTRATEURS ISSUS DES BANQUES POPULAIRES

› M. Pierre DESVERGNES

Membre du Conseil d'administration

Président-Directeur général de CASDEN Banque Populaire

91, cours des Roches - NOISIEL - 77424 Marne la Vallée Cedex 2

Après des études supérieures littéraires, il est nommé Attaché au lycée de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) en 1975. Conseiller d'administration scolaire et universitaire en 1982, il est nommé Agent comptable au Lycée Henry-Moissan de Meaux. Chargé de mission auprès de Michel Gelly dès 1990, puis Vice-président auprès de Christian Hébrard, il a été Président puis Président-directeur général de la CASDEN Banque Populaire depuis 2002.

Il est Vice-président de L'ESPER et a été successivement Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire de 2004 à 2009 et de Banques Populaires Participations du 31 juillet 2009 au 5 août 2010.

À ce jour, il est Président-directeur général de la CASDEN Banque Populaire.

Société	Mandats et fonctions
ARTS ET VIE - SA	Administrateur
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance et du Comité des nominations et des rémunérations
CASDEN BANQUE POPULAIRE - SA	Président-Directeur général
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
SAS FINANCE	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Président
INTER PROMO - SARL	Gérant
PARNASSE FINANCE - SA	Président du Conseil d'administration
PARNASSE MAIF - SA	Administrateur
PARNASSE SERVICES - SA	Représentant permanent CASDEN Banque Populaire, Administrateur
UNION MUTUALISTE RETRAITE	Administrateur

› M. Bruno DUCHESNE

Membre du Conseil d'administration
Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
 5, avenue de Bourgogne - BP 63 - 21802 Quetigny Cedex

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un DEA en sciences de gestion et d'un master de management de l'EM Lyon, Bruno Duchesne est Directeur administratif et financier, puis Directeur général adjoint du GIE informatique des Caisses d'Épargne. Il rejoint ensuite la Caisse d'Épargne de Franche-Comté comme membre du Directoire en charge des activités bancaires et de l'informatique. En 2000, il devient membre du Directoire en charge de l'exploitation bancaire, puis du Pôle ressources, au sein de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon. En 2007, il est nommé Responsable du Pôle banque de détail à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Depuis décembre 2011, il en était Directeur général.

En juillet 2012, il est nommé Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Directeur général
INFORMATIQUE-BANQUES POPULAIRES – SA	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Administrateur
CRÉDIT FONCIER – SA	Administrateur
NATIXIS ASSURANCES – SA	Administrateur
ALBIAN I-T	Administrateur
BPCE DOMAINES – SA	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Administrateur (<i>jusqu'au 19/05/14</i>)
SCI IM BP	Gérant
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – SAS	Représentant permanent de la Banque Populaire Franche-Comté, Président
PRIAM BANQUES POPULAIRES – SA	Administrateur

› Jean-Paul DUMORTIER

Membre du Conseil d'administration
Membre du Comité de rémunération et de sélection
Membre du Comité des nominations
Président de la Banque Populaire Rives de Paris
 76/78, avenue de France – 75204 Paris Cedex 13

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'ENA, Jean-Paul Dumortier assure différentes fonctions au sein de divers établissements financiers dont la Caisse des Dépôts. Aujourd'hui dirigeant d'entreprise dans le secteur immobilier, il a été également Président de la Fédération des sociétés immobilières et foncières.

En avril 2013, il est élu Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Rives de Paris.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS – SA	Président du Conseil d'administration
COFACE – SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur (<i>jusqu'au 24/06/14</i>), puis Administrateur et membre du Comité de rémunération et de sélection (<i>depuis le 24/06/14</i>), Membre du Comité des nominations (<i>depuis le 11/12/14</i>)
HABITAT RIVES DE PARIS	Président du Conseil d'administration

› M. Dominique GARNIER

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit et des risques

Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique

10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

À sa sortie de l'ESSCA Dominique Garnier entre à la Banque Populaire Anjou Vendée en qualité de Rédacteur crédits. Il occupe rapidement différentes fonctions managériales au sein de la filière crédits de cette même Banque Populaire avant d'intégrer, en 1992, l'Inspection générale de la Chambre Syndicale des Banques Populaires. En 1994, il revient dans sa banque d'origine à Angers où il intègre le Comité de Direction. Il y occupe successivement les postes de Directeur commercial Entreprises et Professionnels, Directeur du réseau et Directeur du développement. De 2002 à 2007, il exerce la fonction de Directeur général adjoint en charge de l'exploitation à la Banque Populaire Atlantique. Il devient, en 2008, Directeur adjoint de la stratégie de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il est nommé Directeur de la coordination banque commerciale lors de la création de BPCE et intègre le Comité exécutif.

En septembre 2010, il est nommé Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Le 8 novembre 2011, il devient Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique issue de la fusion par absorption de la Banque Populaire du Sud-Ouest par la Banque Populaire Centre Atlantique.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA) - SA	Directeur général
BORDEAUX PLACE FINANCIÈRE ET TERTIAIRE (ASSOCIATION)	Président (jusqu'au 01/12/2014)
BP DÉVELOPPEMENT - SA	Représentant permanent de Ouest Croissance SCR, Administrateur
BPCE DOMAINES - SA	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 19/05/14)
BPSO TRANSACTIONS - SAS	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 06/06/14)
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MARITIME MUTUEL DU LITTORAL DU SUD-OUEST - SA	Membre de droit (en tant que Directeur général de BPCA)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur et membre du Comité d'audit (depuis le 25/03/14)
CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST - SA	Représentant permanent de BPCA, Vice-président
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité d'audit
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE - SA	Représentant permanent de BPCA, Administrateur
NATIXIS COFICINE - SA	Administrateur
NATIXIS FACTOR - SA	Administrateur
OUEST CROISSANCE GESTION - SA	Représentant permanent de BPCA, Administrateur
OUEST CROISSANCE SCR - SA	Représentant permanent de BPCA, Président
PARTICIPATIONS BPSO - SAS	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 29 /09/14)
SOCAMA SO - SCM	Représentant permanent de BPCA, Administrateur
SOCAMI CA - SCM	Représentant permanent de BPCA, Administrateur
SOCAMI SO - SCM	Représentant permanent de BPCA, Administrateur
SOCIÉTARIAT BPCA - SAS	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 20/06/14)
SOCIÉTARIAT BPSO - SAS	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 29/09/14)
SOPROLIB SO - SCM	Représentant permanent de BPCA, Administrateur (jusqu'au 19/11/14)
IAE DE BORDEAUX (POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)	Administrateur (depuis le 18/11/14)

› Mme Catherine HALBERSTADT

Membre du Conseil d'administration
Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central
18, boulevard Jean Moulin - 63002 Clermont-Ferrand Cedex

Diplômée d'un DECS et d'un DESCAF de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine Halberstadt intègre en 1982 la Banque Populaire du Massif Central, pour y exercer successivement les responsabilités de Directeur des ressources humaines, Directeur financier, puis Directeur de l'exploitation et, à partir de 2000, de Directeur général adjoint. En 2008, Catherine Halberstadt devient Directeur général de Natixis Factor.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, Catherine Halberstadt exerce les fonctions de Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE MASSIF CENTRAL (BPMC) – SA	Directeur général
BPCE – SACS	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit
NATIXIS – SA	Administrateur- Membre du Comité d'audit
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES – SA	Représentant permanent BPMC, Administrateur
BPI FRANCE FINANCEMENT – SA	Administrateur – Président du Comité d'audit Membre du Comité financement et garanties
SOCIÉTARIAT BPMC – SAS	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central
ASSOCIATION DES BANQUES POPULAIRES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE	Représentant permanent de la Banque Populaire Massif Central
COMITÉ DES BANQUES D'Auvergne	Membre

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

› M. Gérard BARBOT

Membre du Conseil d'administration
Président du Comité de rémunération et de sélection
Président du Comité des nominations

Autodidacte, Inspecteur Général des Finances, M. Gérard Barbot est également Président du Conseil de surveillance de Vauban Mobilisations Garanties, filiale à 100 % du Crédit Foncier.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Président du Comité de rémunération et de sélection – Président du Comité des nominations (<i>depuis le 11/12/14</i>)
GEOPOST – SA	Administrateur – Président du Comité d'audit
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES (VMG) – SACS	Président du Conseil de surveillance
ODDO ET CIE – SACS	Membre du Conseil de surveillance - Président du Comité d'audit
ISALPHA – SICAV	Administrateur

› Mme Meka BRUNEL

Membre du Conseil d'administration
 Membre du Comité de rémunération et de sélection
 Membre du Comité des nominations
 Directeur général Europe - Ivanhoé Cambridge Europe
 30, avenue Georges V - 75008 Paris

Diplômée de l'ESTP, également titulaire d'un MBA HEC, Meka Brunel a rejoint le groupe Ivanhoé Cambridge Europe en 2011. Elle occupait le poste de Directeur général Europe de SITQ avant d'être nommée Vice-présidente exécutive Europe d'Ivanhoé Cambridge Europe.

Société	Mandats et fonctions
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations
EUROPE IVANHOE CAMBRIDGE	Vice-présidente <i>Executive</i>
FRANCE GBC	Président
FSIF	Administrateur
EPRA – SA	Administrateur
GECINA – SA	Administrateur

› Mme Nathalie CHARLES

Membre du Conseil d'administration
 Membre du Comité de rémunération et de sélection
 Membre du Comité des nominations
 AXA Real Estate
 100, Esplanade du Général de Gaulle - Cœur Défense - 92932 Paris La Défense Cedex

Diplômée de l'École polytechnique, Nathalie Charles a intégré la Compagnie Bancaire, en 1987, pour y occuper plusieurs postes à responsabilité. Elle a été chargée d'affaires au Crédit National entre 1992 et 1995. Elle avait rejoint le groupe Unibail-Rodamco en 1996, où elle avait occupé différents postes dont celui de Directeur général adjoint du Pôle bureaux. En janvier 2008, elle occupe le poste de Directeur immobilier du groupe EDF.

En juillet 2013, Axa Real Estate Investment Managers nomme Nathalie Charles au poste de *Regional head of asset management and transactions*, Europe du Sud.

Société	Mandats et fonctions
AXA REAL ESTATE	Directeur de l' <i>asset managements</i> et transaction, Europe du sud
AXA REIM FRANCE	Directeur général délégué (<i>depuis le 01/04/14</i>)
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur - Membre du Comité de rémunération et de sélection – Membre du Comité des nominations (<i>depuis le 11/12/14</i>)
CONSEIL IMMOBILIER DE L'ÉTAT (CIE)	Membre
SEFRI CIME ACTIVITÉS ET SERVICES	Représentant permanent de AXA REIM France, Membre du Conseil de surveillance

CENSEURS

› M. Jean-Marc CARCELES

Censeur

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire

15 avenue de la jeunesse - BP 127 - 44703 Orvault

Titulaire d'une maîtrise Sciences et Techniques financières et bancaires, d'une maîtrise Sciences Gestion des entreprises et d'un diplôme de troisième cycle de l'Institut d'administration des entreprises, Jean-Marc Carcéles a notamment été Directeur général adjoint et membre du Directoire en charge du développement de la Caisse d'Épargne de Toulon, puis Directeur du développement commercial et membre du Directoire chargé du développement de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. Il a ensuite été Censeur auprès du Centre national des Caisses d'Épargne, et a assumé successivement les fonctions d'administrateur délégué et de Président du Directoire au sein de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

Depuis 2013, il est Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire.

Société	Mandats et fonctions
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE (CEBPL) – SACS	Président du Directoire
BANQUE PRIVÉE 1818 – SA	Administrateur
BATIROC BRETAGNE-PAYS DE LOIRE – SACS	Président du Conseil de surveillance
BPCE ACHATS – GIE	Administrateur
CRÉDIT FONCIER – SA	Censeur
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE – ASSOCIATION	Administrateur – Vice-président Trésorier Membre du bureau
FONDATION BELEM – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil d'administration
HABITAT EN RÉGION – ASSOCIATION	Président
IT-CE – GIE	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil de surveillance – Président du Comité d'audit
NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIÈRE – ASSOCIATION	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil d'administration (jusqu'au 22/09/14)
NATIXIS INTERÉPARGNE – SA	Administrateur
PAYS DE LA LOIRE DE DÉVELOPPEMENT – SAS	Représentant permanent de la CEBPL, Membre du Conseil d'administration (jusqu'au 06/10/14)
SODERO – SA	Président-Directeur général (jusqu'au 19/12/14)
SODERO GESTION – SACS	Président du Conseil de surveillance
SODERO PARTICIPATIONS – SA	Président du Conseil d'administration

› M. Emmanuel POULIQUEN

Censeur

Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Atlantique

1, rue Françoise Sagan - Saint-Herblain - 44919 Nantes Cedex 9

Emmanuel Pouliquen, Docteur en Médecine, Chef de Clinique à la Faculté de Médecine de Paris, Spécialiste en Chirurgie Générale et Thoracique, Emmanuel Pouliquen a exercé à la Clinique du Ter de Ploemeur où il a occupé les fonctions de Président du Directoire de cette clinique. Il est Administrateur de la Banque depuis 1994, et était Vice-président du Conseil et Président du Comité d'audit et des comptes jusqu'au 25 avril 2012. Il est également représentant de la Banque Populaire Atlantique au Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique depuis 2005.

En avril 2012, il est nommé Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Atlantique.

Société	Mandats et fonctions
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE – SA	Président du Conseil d'administration
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur (depuis le 24/06/14)
NATIXIS INTERÉPARGNE – SA	Administrateur

› M. Michel SORBIER

Censeur

Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

63 rue Montlosier - 63961 Clermont-Ferrand Cedex 9

Agent général d'assurances durant toute sa carrière, jusqu'en 2007, M. Michel Sorbier a été membre du Conseil de surveillance du Centre National des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (1993-99), Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne du Limousin (1992-03). Il est Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin (depuis 2003), et Président (depuis 2009) de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Société	Mandats et fonctions
BPCE – SACS	Censeur
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN – SACS	Président du Conseil d'orientation et de surveillance, Président du Comité rémunération, Membre du Comité d'audit
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Censeur
CE HOLDING PROMOTION – SA	Administrateur
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE	Président du Conseil d'administration
SLE LIMOGES VILLE – SA	Président du Conseil d'administration
SCI DE LA RAMPE	Gérant (jusqu'au 30/06/14)

■ CONFLITS D'INTÉRÊTS DES ORGANES

Il est rappelé que certains membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier sont ou ont été au cours de l'année 2014, mandataires sociaux de BPCE actionnaire à 100 % du Crédit Foncier.

Il s'agit de :

- › M. François PÉROL, Président du Directoire de BPCE ;
- › M. Jean-Yves FOREL, membre du Directoire de BPCE ;
- › M. Daniel KARYOTIS, membre du Directoire de BPCE ;
- › Mme Anne MERCIER-GALLAY, membre du Directoire de BPCE.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

➤ RÉMUNÉRATIONS

■ RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

➤ Synthèse des rémunérations et des options et actions dues à chaque dirigeant mandataire social

(en €)	2013	2014
Bruno DELETRÉ		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	772 115	837 620
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	772 115	837 620
Thierry DUFOUR		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	528 787	565 716
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	528 787	565 716
Philippe PETIOT *		
Rémunérations dues au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	122 053	209 821
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	122 053 *	209 821

* Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier au 14 octobre 2014

► Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux

(en €)	2013		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Bruno DELETRÉ				
Mandat social	464 720	464 720	464 720	464 720
Rémunération variable	282 000	126 606 ⁽¹⁾	345 920	174 209 ⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Retraite surcomplémentaire	19 875	19 875	21 460	21 460
Jetons de présence	-	8 572	-	-
Avantages en nature	5 520	5 520	5 520	5 520
TOTAL	772 115	625 293	837 620	665 909
Thierry DUFOUR				
Mandat social	354 720	354 720	354 720	354 720
Rémunération variable	135 000	79 021 ⁽³⁾	165 600	97 649 ⁽⁴⁾
Rémunération au titre de Banco Primus	20 000	20 000	20 000	20 000
Rémunération exceptionnelle	-	58	4 719	4 719
Retraite surcomplémentaire	13 787	13 787	15 397	15 397
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	5 280	5 280	5 280	5 280
TOTAL	528 787	472 866	565 716	497 765
Philippe PETIOT ⁽⁵⁾				
Mandat social	86 667	86 667	205 111	205 111
Rémunération variable	32 500	n.a.	-	32 500
Rémunération exceptionnelle	-	n.a.	-	-
Retraite surcomplémentaire	2 886	2 886	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	4 710	4 710
TOTAL	122 053	89 553	209 821	242 321

- (1) Montant versé en 2013 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 126 606 €. Il n'existe pas de fraction différée au titre des années antérieures.
 (2) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 141 000 € et pour la fraction différée de 50 % sur 3 ans de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 42 202 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 33 209 €.
 (3) Montant versé en 2013 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 61 065 € et pour la fraction différée de 50 % sur 3 ans de la part variable au titre de l'exercice 2010, soit 23 020 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 17 956 €.
 (4) Montant versé en 2014 pour 50 % de la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 67 500 € et pour la fraction différée de 50 % sur 3 ans de la part variable au titre de l'exercice 2010 et 2012, soit 43 376 € qui après application d'un coefficient d'indexation s'élève à 30 149 €.
 (5) Montants du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier au 14 octobre 2014.

RÉMUNÉRATION FIXE

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité de rémunération et de sélection arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par le Groupe BPCE. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au groupe et au Crédit Foncier. Pour le Directeur général et les deux Directeurs généraux délégués, les indicateurs sont de 25 % au titre de la performance financière, de 25 % au titre de la performance commerciale et de 30 % au titre de la performance opérationnelle. Au titre de l'indicateur Groupe BPCE, cet indicateur est de 20 %.

À l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité de rémunération et de sélection, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1. Si le montant dû au titre de l'année N-1 est supérieur à 100 000 €, il est versé au cours de l'année N 50 % de ce montant, Le solde étant versé par tiers au cours des années N+1 à N+3.

RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Pour 2013, cette rémunération inclut l'intéressement et la participation au titre du montant dû en 2012 et versé en 2013.

JETONS DE PRÉSENCE

Conformément aux normes définies par le Groupe BPCE, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe peuvent être perçus directement par les membres des Conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un avantage en nature automobile (environ 450 € par mois sur 12 mois).

Ils ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI « TEPA »

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 « en faveur du Travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite « TEPA » régit désormais les rémunérations, avantages, indemnités dus au titre de la cessation du mandat social des dirigeants (Président et membres du Directoire, Directeur général et Directeur général délégué) des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En particulier, cette loi subordonne l'octroi de ces indemnités à des conditions de performance de leurs bénéficiaires.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 28 juin 2011, sur proposition du Comité de rémunération, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Bruno DELETRÉ, Directeur général.

En cas de non-renouvellement du mandat social à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire

sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Bruno DELETRÉ percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Bruno DELETRÉ percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable versée par l'entreprise.

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 31 juillet 2012, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation de Thierry DUFOUR, Directeur général délégué.

En cas de non-renouvellement de son mandat à son échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe BPCE et, dès lors, que la société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation du mandat social ; M. Thierry DUFOUR percevra, en cas d'obtention d'au moins 50 % de sa part variable en moyenne pendant la durée du mandat en cours effectuée, la totalité du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous. En cas d'obtention d'au moins 40 % de sa part variable, M. Thierry DUFOUR percevra 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessous ; en cas d'obtention d'au moins 30 % de sa part variable, il percevra 50 % du montant de cette indemnité. Le montant de l'indemnité brute sera égal à la somme des deux dernières années de rémunération brute fixe et variable attribuée par l'entreprise.

› Éléments de rémunération des dirigeants

	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités et avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bruno DELETRÉ								
Directeur général Crédit Foncier de France								
Début de mandat 04/07/2011		X	X		X			X
Fin de mandat 04/07/2016								
Thierry DUFOUR								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France								
Début de mandat 23/07/2007		X	X		X			X
Renouvellement le 31/07/2012 (effet rétroactif 23/07/2012)								
Fin de mandat 23/07/2017								
Philippe PETIOT								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France								
Début de mandat 01/09/2013		X	X		X			X
Fin de mandat 14/10/2014								

Bruno Deletré bénéficie du dispositif « régime de retraite des dirigeants exécutifs du Groupe BPCE » à compter du 1^{er} juillet 2014, selon les conditions applicables au sein du Groupe BPCE.

■ OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT

Depuis septembre 2006, il n'existe plus de plan d'option en cours et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

■ RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration sont mentionnées en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil a été fixé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 à 238 000 €. Le montant versé à chaque membre du Conseil est déterminé, conformément aux normes définies par BPCE, en fonction des présences effectives au Conseil d'administration. Ils représentent une somme de 1 500 € par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 7 500 € par an. Le Président du Conseil perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 10 000 €.

La participation aux Comités d'audit et des risques, et au Comité de rémunération et de sélection donne lieu à rémunération à hauteur de 1 000 € par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 4 000 € par an. Le Président de chaque comité perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 1 000 €.

Le reliquat éventuel n'est pas réparti. Il n'est pas attribué de rémunération exceptionnelle.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux représentants BPCE sont à verser à BPCE et non à la personne physique.

Le montant total brut des jetons de présence dus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2014 s'est élevé à 202 500 €, soit :

- 170 500 € au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration ;
- 14 000 € au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit et des risques ;
- 18 000 € au titre de la participation aux réunions du Comité de rémunération et de sélection.

➤ Jetons de présence bruts Crédit Foncier

	Au titre de 2013	Au titre de 2014
M. François PEROL	17 500 €*	17 500 €*
M. Gérard BARBOT	11 500 €	12 500 €
Mme Meka BRUNEL	8 000 €	9 000 €
M. Jean-Marc CARCELES	6 000 €	6 000 €
Mme Nathalie CHARLES	10 500 €	9 500 €
M. Jean CLOCHET (jusqu'au 24 juin 2014)	7 000 €	5 000 €
M. Jean-Claude CRÉQUIT (jusqu'au 3 mai 2013)	-	-
M. Pierre DESVERGNES	6 000 €	7 500 €
M. Bruno DUCHESNE	1 500 €	7 500 €
M. Jean-Paul DUMORTIER	3 000 €	9 500 €
Mme Nicole ETCHEGOINBERRY	10 000 €	11 500 €
Mme Christine FABRESSE	6 000 €	7 500 €
M. Jean-Yves FOREL	7 500 €*	7 500 €*
M. Jean-Paul FOUCAULT (jusqu'au 24 juin 2014)	7 500 €	4 500 €
M. Dominique GARNIER	11 500 €	11 500 €
Mme Catherine HALBERSTADT	7 500 €	7 500 €
M. Francis HENRY	10 500 €	11 500 €
M. Marc JARDIN (jusqu'au 30 juillet 2013)	3 000 €	-
M. Jean-Hervé LORENZI (jusqu'au 31 octobre 2014)	7 500 €	8 500 €
Mme Anne MERCIER-GALLAY	4 500 €*	7 500 €*
Mme Stéphanie PAIX	7 500 €	7 500 €
M. Nicolas PLANTRON (depuis le 24 juin 2014)	-	6 000 €
M. Emmanuel POULIQUEN (depuis le 24 juin 2014)	-	7 500 €
M. Michel SORBIER	7 500 €	7 500 €
BPCE (représenté par M. Daniel KARYOTIS)	11 000 €*	12 500 €*

* Jetons de présence versés à BPCE.

Il convient de noter que :

- la rémunération de M. François PÉROL inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due en sa qualité de Président du Conseil ;
- la rémunération de M. Gérard BARBOT inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de sa participation au Comité de rémunération et de sélection en tant que Président ;
- la rémunération de BPCE inclut, outre les jetons de présence, la rémunération due à M.KARYOTIS en qualité de Président du Comité d'audit et des risques ;

- la rémunération de Mmes Meka BRUNEL, Nathalie CHARLES, Nicole ETCHEGOÏNBERRY, MM. Jean CLOCHET, Jean-Paul DUMORTIER, Dominique GARNIER, Francis HENRY et Jean-Hervé LORENZI, inclut, outre les jetons de présence, les sommes dues au titre de leur participation au Comité d'audit et des risques ou au Comité de rémunération et de sélection.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'avantages en nature de la part du Crédit Foncier.

Par ailleurs, certains membres du Conseil perçoivent des rémunérations de BPCE (qui détient le contrôle du Crédit Foncier de France) et le cas échéant de sociétés contrôlées par le Crédit Foncier de France.

➤ Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants Rémunération dues au titre des fonctions BPCE (société contrôlante)

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. François PEROL				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	550 000	550 000	550 000	550 000
Rémunération variable annuelle	890 994 ^(a)	509 990 ^(b)	851 858 ^(c)	720 089 ^(d)
Rémunération variable pluriannuelle ^(e)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement ^(e) , autre)	5 292	5 292	5 292	5 292
TOTAL	1 446 286	1 065 282	1 407 150	1 275 381

(a) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 356 398 € (40 %) versés en 2014 et le solde différé (60 %) sur 3 ans par parts égales de 178 199 €. En 2015, le montant définitivement attribué sera de 190 762 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(b) Montants versés en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 225 028 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2011, soit 92 746 € et pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2010, soit 192 217 €.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 340 743 € (40%) versés en 2015 et le solde différé (60%) sur 3 ans par parts égales de 170 372 €.

(d) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 356 398 €, pour la fraction différée de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 102 950 €, pour la fraction différée au titre de l'exercice 2011, soit 84 861 € et pour la fraction différée au titre de l'exercice 2010, soit 175 880 €.

(e) Renonciation à l'indemnité de logement depuis 2010.

(f) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2014.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions de l'exercice.

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. Jean-Yves FOREL				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	431 997 ^(a)	23 103 ^(b)	413 022 ^(c)	215 999 ^(d)
Rémunération variable pluriannuelle ^(e)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	2 899	2 899	4 344	4 344
TOTAL	934 896	526 002	917 366	720 343

(a) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50%) versés en 2014 et le solde différé sur 3 ans par parts égales de 72 000 €. En 2015, le montant définitivement attribué sera de 77 076 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(b) Montant versé en 2013 pour la part variable de l'exercice 2012, soit 23 103 €.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €.

(d) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 €.

(e) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2014.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
M. Daniel KARYOTIS (représentant BPCE)				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	500 000 ^(a)	500 000 ^(a)
Rémunération variable annuelle	431 997 ^(b)	23 103 ^(c)	413 022 ^(d)	215 999 ^(e)
Rémunération variable pluriannuelle ^(f)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	17 000	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	2 621	2 621	5 244	5 244
TOTAL	934 618	542 724	918 266	721 243

(a) L'indemnité de logement, de 64 959,16 € pour 2013 et de 66 000 € pour 2014 est incluse dans la rémunération fixe au titre de son mandat social.

(b) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50%) versé en 2014 et le solde différé (50%) sur 3 ans par parts égales de 72 000 €. En 2015, le montant définitivement attribué sera de 77 076 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(c) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 23 103 €.

(d) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €.

(e) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 €.

(f) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2014.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Mme Anne MERCIER-GALLAY				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Mandat social	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	431 997 ^(a)	136 380 ^(b)	413 022 ^(c)	257 595 ^(d)
Rémunération variable pluriannuelle ^(e)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (voiture, logement, autre...)	-	-	-	-
TOTAL	931 797	636 380	913 022	757 595

(a) Part variable au titre de l'exercice 2013 dont 215 999 € (50 %) versés en 2014 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 72 000 €. En 2015, le montant définitivement attribué sera de 77 076 € (après application d'un coefficient d'indexation).

(b) Montant versé en 2013 pour la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 136 380 €.

(c) Part variable au titre de l'exercice 2014 dont 206 511 € (50 %) versés en 2015 et le solde différé (50 %) sur 3 ans par parts égales de 68 837 €.

(d) Montant versé en 2014 pour la part variable au titre de l'exercice 2013, soit 215 999 € et pour la fraction différé de la part variable au titre de l'exercice 2012, soit 41 596 €.

(e) Aucune rémunération variable pluriannuelle ni de plan d'actions gratuites au cours de l'exercice 2014.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

► **Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier.**

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
ADMINISTRATEURS ISSUS DES CAISSES D'ÉPARGNE				
Mme ETCHEGOÏNBERRY				
Jetons de présence	10 000	11 500	11 500	10 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	10 000	11 500	11 500	10 000
Mme Christine FABRESSE				
Jetons de présence ⁽³⁾	6 000	n.a.	13 250	6 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	6 000	N.A.	13 250	6 000
M. Jean-Paul FOUCAULT (jusqu'au 24/06/14)				
Jetons de présence	7 500	7 500	4 500	7 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	7 500	7 500	4 500	7 500
M. Francis HENRY				
Jetons de présence ⁽⁴⁾	28 800	31 300	32 300	40 300
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	28 800	31 300	32 300	40 300
Mme Stéphanie PAIX				
Jetons de présence ⁽⁴⁾	36 500	49 500	39 500	39 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Total	36 500	49 500	39 500	39 500
M. Nicolas PLANTROU (depuis le 24/06/14)				
Jetons de présence	n.a.	n.a.	6 000	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	N.A.	N.A.	6 000	N.A.

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

(4) Montant total des jetons Groupe BPCE.

► **Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier**

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
ADMINISTRATEURS ISSUS DES BANQUES POPULAIRES				
M. Jean CLOCHET (jusqu'au 24 juin 2014)				
Jetons de présence	7 000	7 500	5 000	7 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	7 000	7 500	5 000	7 000
M. Pierre DESVERGNES				
Jetons de présence ⁽⁴⁾	27 000	28 000	30 400	39 900
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	27 000	28 000	30 400	39 900
M. Bruno DUCHESNE				
Jetons de présence	1 500	n.a.	7 500	1 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	1 500	N.A.	7 500	1 500
M. Jean-Paul DUMORTIER (depuis le 24/06/14)				
Jetons de présence	n.a.	n.a.	9 500	n.a.
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	N.A.	N.A.	9 500	N.A.
M. Dominique GARNIER				
Jetons de présence ⁽³⁾	11 500	9 500	14 750	11 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	11 500	9 500	14 750	11 500
Mme Catherine HALBERSTADT				
Jetons de présence ⁽⁴⁾	63 100	73 500	67 000	80 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	63 100	73 500	67 000	80 500

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

(4) Montant total des jetons Groupe BPCE.

► Tableau récapitulatif des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants du Crédit Foncier

(en €)	2013		2014	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS				
M. Gérard BARBOT				
Jetons de présence ⁽³⁾	14 500	14 500	15 500	14 500
Autres rémunérations	14 000	14 000	14 000	14 000
TOTAL	28 500	28 500	29 500	28 500
Mme Meka BRUNEL				
Jetons de présence	8 000	5 500	9 000	8 000
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	8 000	5 500	9 000	8 000
Mme Nathalie CHARLES				
Jetons de présence	10 500	5 500	9 500	10 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	10 500	5 500	9 500	10 500
M. Jean-Hervé LORENZI (jusqu'au 31/10/14)				
Jetons de présence	7 500	10 000	8 500	7 500
Autres rémunérations	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	7 500	10 000	8 500	7 500

n.a. (non applicable) : cette personne n'est pas concernée par ce type de rémunération pour l'exercice en question.

(1) Montants dus : rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice au prorata temporis, quelle que soit la date de versement.

(2) Montants versés : intégralité des rémunérations réellement versées au titre des fonctions au cours de l'exercice.

(3) Montant total des jetons groupe Crédit Foncier.

■ RÉMUNÉRATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants de rémunération des Commissaires aux comptes sont détaillés dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés page 222 et dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes individuels page 263.

➤ RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

■ CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

COMPOSITION DU CONSEIL AU 31 DÉCEMBRE 2014

LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

- 14 administrateurs nommés sur proposition du Groupe BPCE ;
- 3 administrateurs indépendants.

PERSONNES ASSISTANT RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS DU CONSEIL

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du Code monétaire et financier) est doté d'un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre chargé de l'Économie, M. Olivier BUQUEN, Commissaire du gouvernement, assiste à ce titre aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité d'entreprise (cf. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

LES MANDATS

Fonctions et mandats exercés dans la Société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonctions dans la Société.

DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de France a été renouvelé dans son intégralité lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2012. À cette occasion, il a été décidé de porter la durée des mandats des administrateurs de 5 à 6 ans, avec un renouvellement par roulement, de sorte qu'un renouvellement régulier des membres du Conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. En conséquence, les prochains renouvellements interviendront lors des assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2015, 2017 et 2019.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ

Cette information figure dans le tableau mentionnant la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2014.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL

L'Assemblée générale du 30 avril 2014 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de :

- M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur, en remplacement de M. Marc JARDIN, démissionnaire.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2014 a pris acte de la démission de :

- M. Jean CLOCHET de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Jean-Paul DUMORTIER ;
- M. Jean-Paul FOUCAULT de son mandat d'administrateur et coopté, pour le remplacer, M. Nicolas PLANTROU.

Ce même Conseil a coopté M. Emmanuel POULIQUEN, en remplacement de M. Jean-Paul DUMORTIER en qualité de censeur.

Le Conseil d'administration du 31 octobre 2014 a pris acte de la démission de M. Jean-Hervé LORENZI de son mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

PACTE D'ACTIONNAIRES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, les statuts précisent qu'il se prononce notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

NOMBRE DES RÉUNIONS – THÈMES PRINCIPAUX

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2014.

SUIVI TRIMESTRIEL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2013 (réunion du 12 février 2014) ;
- examiné les comptes du 1^{er} trimestre 2014 (réunion du 30 avril 2014) ;
- arrêté les comptes du 1^{er} semestre 2014 (réunion du 30 juillet 2014) ;

- › examiné les comptes du 3^e trimestre 2014 (réunion du 31 octobre 2014) ;
- › arrêté le budget 2015 du Crédit Foncier (réunion du 11 décembre 2014).

PROJETS STRATÉGIQUES ET FINANCIERS

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- › la cession des titrisations par le Crédit Foncier à BPCE SA (Conseils des 24 juin et 22 septembre 2014) ;
- › le versement d'un acompte sur dividende (Conseil du 22 septembre 2014) ;

GOUVERNANCE

Le Conseil a été appelé à statuer, sur proposition du Directeur général et après avis du Comité de rémunération et de sélection sur :

- › la révocation de M. Philippe PETIOT, Directeur général délégué (Conseil du 14 octobre 2014).

AUTORISATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec BPCE ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en

exercice, s'établit à 79,72 %. Le taux de présence s'est établi à 83,33 % pour le Conseil examinant les comptes annuels.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

RÈGLES CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008, un règlement intérieur.

RÈGLES DE RESTRICTION OU D'INTERDICTION D'INTERVENTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS SUR LESQUELLES LES MEMBRES DU CONSEIL DISPOSERAIENT D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

MODE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit et des risques et d'un Comité de rémunération et de sélection qui fonctionnent selon les termes des règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Un Comité des nominations a été créé le 11 décembre 2014.

› Composition des comités au 31 décembre 2014

Comité d'audit et des risques	Comité de rémunération et de sélection	Comité des nominations
M. Daniel KARYOTIS, Président	M. Gérard BARBOT, Président	M. Gérard BARBOT, Président
Mme Nicole ETCHEGOÏNBERRY	Mme Meka BRUNEL	Mme Meka BRUNEL
M. Dominique GARBIER	Mme Nathalie CHARLES	Mme Nathalie CHARLES
	M. Jean-Paul DUMORTIER	M. Jean-Paul DUMORTIER
	M. Francis HENRY	M. Francis HENRY

PRINCIPALES MISSIONS ET POUVOIRS

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

Il formule des propositions et des recommandations au Conseil d'administration sur la nomination, la révocation et le remplacement du Directeur général et du ou des directeurs généraux délégués du Crédit Foncier.

Le Comité est également informé des principes de rémunération de l'entreprise et en particulier des règles spécifiques qui s'appliquent

aux rémunérations des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du Crédit Foncier.

NOMBRE DE SÉANCES DES COMITÉS ET TAUX DE PRÉSENCE

cf. annexe

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur, d'évaluer la diversité de leurs connaissances, de fixer un objectif pour la représentation hommes/femmes et de définir la qualité d'administrateur indépendant.

RÈGLES PRÉCISANT LES ATTRIBUTIONS ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS, RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES COMITÉS

Comité d'audit et des risques

À l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont

semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit et des risques au cours desquelles sont examinés les comptes (trimestriels, semestriels et annuels) et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du Président du Comité.

Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection se réunit au moins une fois par an.

Comité des nominations

Le Comité des nominations se réunit en tant que de besoin.

EXPOSÉ DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2014, le Comité d'audit et des risques :

- a examiné les comptes aux 31/12/2013, 31/03/2014, 30/06/2014 et au 30/09/2014 ;
- a pris connaissance de la situation des risques de crédit et des risques financiers du Crédit Foncier ;
- a examiné les rapports établis en application des articles 42 et 43 du règlement 97-02 du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit ;
- a examiné la nouvelle politique de gestion financière ;
- a examiné l'optimisation des dérivés du groupe Crédit Foncier ;
- a examiné le transfert des titrisations du Crédit Foncier à BPCE ;
- a pris connaissance des conditions financières applicables dans le cadre de la mise au service du Groupe BPCE de la Compagnie de Financement Foncier ;
- a pris connaissance des rapports ACP1, ACP2, ACP3, des lettres de suite et du projet de mise en demeure adressés par l'ACPR relatifs aux missions ACP1 et ACP2, ainsi que du plan d'action ACPR proposé par la Direction générale ; il a pris connaissance de la décision du Président de l'ACPR de renoncer à la mise en demeure du Crédit Foncier à la suite de la bonne mise en œuvre du plan d'action qui avait été élaboré par la Direction générale ;
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2014 (missions et suivi des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2015 ;
- a examiné le projet de budget 2015 ;
- a pris connaissance du compte-rendu des travaux menés par le Responsable de la conformité.

Le Comité de rémunération et de sélection

Le Comité de rémunération et de sélection a été amené à proposer au Conseil d'administration :

- la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2013 ainsi que la fixation des critères de part variable 2014 (Conseil du 12 février 2014) ;
- la proposition de révocation de M. Philippe PETIOT, Directeur général délégué (Conseil du 14 octobre 2014) ;
- le nouveau dispositif de retraite du Directeur général, le dispositif de mutuelle et de prévoyance et la prise en compte d'éléments nouveaux dans la mesure des performances 2014 (Conseil du 31 octobre 2014) ;
- la proposition de nomination de M. Benoît CATEL, Directeur général délégué dont l'arrivée au Crédit Foncier devrait intervenir à compter du mois d'avril 2015 (Conseil du 11 décembre 2014).

Il a également examiné le PNB frais et statué sur l'évolution de la population régulée suite à la Directive CRD IV (conseil du 11 décembre 2014).

Comité des nominations

Créé par le Conseil du 11 décembre 2014, ce Comité ne s'est pas réuni en 2014.

JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATIONS

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Au regard d'une instruction BPCE en date du 17 décembre 2010, les jetons de présence dus aux administrateurs issus de l'organe central BPCE sont versés à BPCE et non à la personne physique.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux Comités d'audit et des risques et de rémunération et de sélection sont identiques. La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition. Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2014 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

CONTEXTE ET PRINCIPES DU CONTRÔLE DU GROUPE BPCE

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre a été posé par le Code monétaire et financier et les règlements édictés par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n° 97-02 du CRBF modifié. Ces principes ont été repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014. Le groupe Crédit Foncier est désormais soumis à la tutelle de la Banque centrale européenne dans le cadre du mécanisme de supervision unique qui s'exerce en liaison avec l'ACPR.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des vérifications nécessaires à la réalisation des finalités suivantes :

- garantir l'atteinte des objectifs de l'établissement et le respect des lois et règlements ainsi que des règles de place ou du groupe ;
- assurer la maîtrise des risques de toutes natures auxquels l'établissement est exposé.

L'architecture de ces dispositifs de contrôle repose, d'une part, sur des contrôles permanents comprenant deux niveaux et qui sont réalisés par des unités opérationnelles (CP1) ou par des entités indépendantes de ces dernières (CP2) et, d'autre part, sur des contrôles périodiques assurés par l'Inspection.

- Plus précisément, le dispositif de contrôle permanent reprend les normes édictées par BPCE en application de la réglementation. En effet, en tant qu'organe central du groupe, BPCE a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par BPCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables,

informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière avec des normes et contrôles spécifiques.

- ▶ Parallèlement, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par l'Inspection du Crédit Foncier, qui est soumise à des exigences propres. Cette fonction de contrôle périodique est régie par la charte d'audit du Groupe BPCE et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de BPCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'Inspection et d'assurer la couverture du périmètre du groupe dans les meilleures conditions d'efficacité.

■ ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU CRÉDIT FONCIER

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion du groupe Crédit Foncier. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes et régulièrement informé de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit et des risques, lequel a pour missions essentielles de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'Entreprise, de superviser le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

CONTRÔLE INTERNE

Articulé autour de deux niveaux de contrôle permanent et d'une structure de contrôle périodique, le contrôle interne se décline dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégué, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées *infra*.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE PERMANENT

Les unités de contrôle indépendant sont positionnées au sein des métiers.

La Direction des risques et celle de la conformité sont réunies au sein d'un même pôle sous l'autorité d'un Directeur général adjoint. Au sein de ce pôle, une Direction de la coordination des contrôles permanents veille à la cohérence du dispositif général des contrôles permanents (élaboration et validation des plans de contrôle annuels, suivi de la mise à jour des différents socles de contrôles des entités, animation du dispositif général de contrôle permanent et des réunions métiers, ...).

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels dits de « premier niveau » (CP1) sont assurés au sein des unités opérationnelles par les collaborateurs et leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera, à cet égard, que l'évolution rapide des structures et de l'environnement réglementaire, ainsi que les mutations informatiques modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation régulière des directives et modes opératoires. Ce sera particulièrement le cas avec la migration des outils informatiques vers la plateforme Mysis du GIE ITCE devant intervenir fin 2015.

Le contrôle permanent réalisé par des unités distinctes des structures opérationnelles

Ces unités, qui interviennent en second niveau (CP2), sont rattachées fonctionnellement au pôle Risques et conformité et s'assurent de la bonne exécution des procédures et de la bonne maîtrise des risques.

Elles peuvent dépendre des directeurs du Comité exécutif :

- ▶ le responsable du contrôle permanent des activités commerciales de vente des prêts aux particuliers est rattaché hiérarchiquement au Directeur général délégué en charge du développement commercial. Il dépend également fonctionnellement du Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité ;
- ▶ les responsables des contrôles permanents de l'activité *Corporate* et des activités de *middle* et *back office* des crédits aux particuliers sont rattachés aux Directeurs exécutifs en charge de ces secteurs ;
- ▶ c'est également le cas de la Direction suivi et contrôle de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG, chargée de la supervision du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures et prestations).

Les unités de contrôle permanent peuvent encore constituer des structures centrales dédiées :

- ▶ **La Direction des risques** assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels ;
- ▶ **La Direction de la conformité** a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; elle couvre également les activités de déontologie et de lutte contre le blanchiment et la fraude ; cette direction inclut également le **Responsable conformité services d'investissement (RCSI)** ;
- ▶ **La Direction de la coordination du contrôle permanent** est responsable de la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, cette direction entretient un lien fonctionnel fort vis-à-vis des équipes de contrôleurs permanents ;
- ▶ **Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)** du groupe Crédit Foncier est rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité. Ses missions sont de deux ordres : définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise. Il assure également la fonction de Responsable du plan d'urgence et de poursuite de l'activité (RPUPA) du groupe Crédit Foncier, avec pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après survenance d'un risque majeur. Ces fonctions vont être redéfinies avec la migration du système informatique du Crédit Foncier vers ITCE, prévue fin 2015.

Ces différentes entités sont rattachées au Directeur général adjoint en charge du Pôle risques et conformité.

Le Service « Révision comptable », rattaché à la Direction de la comptabilité, mais dépourvu de toute activité opérationnelle, exerce un contrôle sur les données comptables et réglementaires produites par le Crédit Foncier et ses filiales.

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré au travers de dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

Pour sa part, le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- › de s'assurer de la bonne organisation et de la couverture des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du dispositif de maîtrise des risques) ;
- › de superviser les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le système d'Information et la sécurité de ces systèmes ;
- › de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par les unités de contrôle permanent.
- › de réunir six fois par an les représentants des fonctions de contrôle.

Les conclusions de ses travaux sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit et des risques

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Il relève de l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier.

Le corps de contrôle de l'actionnaire peut contribuer à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

RÔLE DE LA HIÉRARCHIE DANS LE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES COLLABORATEURS

Élément majeur du contrôle permanent opérationnel, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- › à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de *reportings* permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- › à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

SYSTÈME DE DÉLÉGATION

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- › d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents ou systèmes de délégations internes) ;
- › d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort de comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- › **le Comité national des engagements** : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles ;
- › **le Comité des risques** : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de *scoring*, délégations, limites) ;
- › **le Comité *watch list* et le Comité national des affaires sensibles des Particuliers** : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque ;

› **le Comité d'agrément des produits, activités et services** : autorisations de mise sur le marché de nouveaux types de crédits, autres produits destinés à être commercialisés et prestations de services ;

› **le Comité de gestion de bilan** : analyses des indicateurs *Asset Liability Management (ALM)*, prises des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan ;

› **le Comité tarifaire** : fixation des conditions financières des crédits ;

› **le Comité des provisions** : validation des méthodes et niveaux de provisionnement du Crédit Foncier ;

› **le Comité de pilotage de la gestion extinctive du portefeuille international** : orientations de gestion et décisions concernant les cessions de titres et de créances du portefeuille international d'un montant significatif.

SURVEILLANCE ET MESURE DES RISQUES

Le Crédit Foncier met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (principalement les risques de contrepartie, de taux et de change, de liquidité, et les risques opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Foncier font l'objet d'un suivi particulier. L'Entreprise a défini précisément les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner, de mesurer, de surveiller et de maîtriser ses risques. Ces limites font l'objet d'une actualisation régulière.

La Direction des risques mesure les risques du Crédit Foncier de manière exhaustive en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La surveillance des risques engagés passe par un suivi permanent des éventuels dépassements de limites et de leur régularisation, et par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen périodique au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est vérifiée à intervalles réguliers.

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des comités, ou via des tableaux de bord périodiques, sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et des risques au Conseil d'administration.

LIGNES DE REPORTING

L'information de la Direction générale nécessaire au pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Pôle finances ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de *reporting* propres à leur activité.

PRINCIPE DE SÉPARATION DES FONCTIONS

- › L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés ;
- › L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - › surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - › contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,

- › conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
- › contrôle permanent par des entités de contrôle indépendantes des unités opérationnelles,
- › contrôle périodique par l'Inspection générale.

SYSTÈME ET PROCÉDURES COMPTABLES

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

LES TRAVAUX DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des risques et des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit et des risques.

Fin 2014, la direction comptait un effectif de 20 collaborateurs, non compris un recrutement en cours. Tous ont une formation supérieure et conjuguent des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par l'Inspection du Crédit Foncier, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de BPCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis au Comité d'audit et des risques. Il couvre le périmètre d'intervention de l'Inspection, selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de quatre ans maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général ou du Comité d'audit et des risques.

Les missions réalisées donnent lieu à un *reporting* à la Direction générale du Crédit Foncier, au Comité d'audit et des risques et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées. Une information est également délivrée en Comité exécutif, ce qui permet une ultime revue des recommandations avant mise en œuvre. La synthèse du suivi des recommandations est communiquée aux précédentes instances, ainsi qu'au Comité exécutif où sont passées en revue les recommandations qui posent des difficultés particulières de mise en œuvre.

Missions d'inspection réalisées en 2014

Au total, l'Inspection générale du Crédit Foncier a réalisé son plan d'intervention sur 2014 en dépit de la mobilisation temporaire d'une partie de ses ressources par l'*Asset Quality Review*, dans le cadre de la supervision européenne des banques.

Les missions conduites figuraient au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 6 décembre 2013 et portant sur les différents secteurs du groupe Crédit Foncier : crédits aux particuliers, *Corporate*, activités supports, filiales et prestations externalisées.

Suivi des recommandations

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué à partir des déclarations du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'actions assorti d'un nouveau délai.

Les réponses sont saisies par les unités auditées sur la base informatique intranet du Groupe mise à leur disposition. Ces réponses doivent s'appuyer sur une justification documentée assurée par l'unité auditée et regroupant les éléments probants. Une validation systématique de la mise en œuvre effective des recommandations est réalisée par l'Inspection à travers des vérifications sur pièces lors du passage à 100 % du taux de mise en œuvre des recommandations.

Un dispositif statistique détaillé est élaboré chaque trimestre afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques : il intègre les demandes éventuelles de prorogation ou d'abandon avec leurs motifs. Les recommandations non mises en œuvre dans les délais initiaux font l'objet d'un examen particulier en Comité exécutif.

Le Comité d'audit et des risques est par ailleurs tenu informé de façon spécifique de la mise en œuvre des recommandations des missions ACPR.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

RÔLE DE L'ORGANE CENTRAL

La Direction comptable de BPCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle et comptable.

À ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du groupe, constitué du Plan comptable groupe et des règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel mis à disposition des établissements. Ce manuel fait l'objet de mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêtés des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels) est présentée au Comité d'audit et des risques qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE DANS LE GROUPE CRÉDIT FONCIER

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité. La Direction de la comptabilité est directement en charge de l'établissement des comptes et déclarations réglementaires de l'ensemble des entités composant le groupe, à l'exception de Socfim et Banco Primus qui disposent de leur propre service comptable. Par ailleurs, il existe au sein du Crédit Foncier des entités comptables décentralisées exerçant par délégation de la Direction de la comptabilité des activités de tenue et de justification des comptes, pour les opérations financières notamment.

La Direction de la comptabilité du Crédit Foncier est organisée comme suit :

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DU CRÉDIT FONCIER

Services	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
Reporting et synthèse	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> › tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de Vauban Mobilisations Garanties et élaboration des comptes sociaux › déclarations fiscales <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> › centralisation des liasses de consolidation › élaboration des comptes consolidés › mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel BFC du Groupe BPCE) 	<ul style="list-style-type: none"> › bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités › états mensuels de synthèse sur les résultats des deux principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier, Compagnie de Financement Foncier) › bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier › résultats consolidés trimestriels du Groupe › résultats consolidés mensuels en référentiel français
Déclarations réglementaires et prudentielles	<ul style="list-style-type: none"> › déclarations réglementaires sur base sociale (SURFI, etc.) › calculs des ratios réglementaires sur base sociale (liquidité) et des ratios spécifiques de la Compagnie de Financement Foncier › déclarations prudentielles sur base consolidée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central), en collaboration avec la Direction des risques et la Direction de la trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> › reporting à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (via BPCE, Organe central)
Comptabilités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> › surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting en collaboration avec la Direction études et projets › tenue de la comptabilité des chaînes de prêts et chaînes périphériques 	<ul style="list-style-type: none"> › reportings sur les encours et les flux de prêts
Comptabilité des filiales	<ul style="list-style-type: none"> › tenue de la comptabilité des filiales et élaboration des comptes sociaux › déclarations fiscales 	<ul style="list-style-type: none"> › bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités
Service révision comptable et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> › contrôles permanents en matière de comptabilité, états réglementaires et fiscaux 	<ul style="list-style-type: none"> › notes de synthèse des contrôles

Les travaux de paramétrage et de documentation des schémas comptables détaillés sont du ressort de la Direction études et projets du Pôle finances.

RÉVISION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la « Charte de la révision comptable et réglementaire » approuvée par le Directoire de BPCE en date du 10 mai 2010.

Le Service révision comptable et réglementaire est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la comptabilité et fonctionnellement au Directeur de la coordination des contrôles permanents, qui est destinataire de l'ensemble des travaux de contrôles réalisés. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des services concourant directement à la production comptable.

Les contrôles réalisés font l'objet d'un programme de travail annuel, proposé par la Révision comptable et réglementaire, soumis à la Direction de la coordination des contrôles permanents, et validé par le Comité de contrôle interne.

Ces contrôles comprennent :

- › d'une part des vérifications approfondies à l'occasion des arrêts trimestriels portant notamment sur la correcte justification des

comptes (rapprochements bancaires, concordance entre comptabilité et systèmes de gestion, comptes de passage, etc.) ;

- › d'autre part des contrôles réguliers portant sur les principales déclarations réglementaires et fiscales, et points relatifs aux états de synthèse.

Ils donnent lieu à l'établissement de notes de synthèse, diffusées à la Direction de la comptabilité, à la Direction de la coordination des contrôles permanents et aux Commissaires aux comptes.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de consolidation.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par BPCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière communiquée à l'extérieur (restitutions réglementaires à l'intention notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, documents de référence, documents de référence destinés à l'Autorité des marchés financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion financière, Comptabilité générale).

ANNEXE

Conseil d'administration

Membres élus par l'AG	entre 3 et 18
Nombre effectif au 31/12/2014	17
Nombre de réunions du Conseil	8
Taux de présence moyen	79,70 %
Date d'expiration des mandats	AG 2016 – 2018 - 2020
Nombre d'actions à détenir	10
Nombre d'administrateurs femmes	7 (41 %)
Nombre d'administrateurs hommes	10 (59 %)
Nombre d'administrateurs indépendants	3 (18 %)

Comités

Comité d'audit et des risques

Nombre de membres au 31/12/2014	3
Nombre de réunions	6
Taux de présence moyen	74 %

Comité de rémunération et de sélection

Nombre de membres au 31/12/2014	5
Nombre de réunions	4
Taux de présence moyen	85 %

Comité des nominations

Nombre de membres au 31/12/2014	5
Nombre de réunions	0

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
Conseil d'administration					
F. PEROL	Depuis le 26/04/2010	Président du Directoire BPCE	Président	100 %	7 500 € * +10 000 € * (indemnité Président)
		Président du Conseil de surveillance de VMG	Administrateur	100 %	7 500 €
G. BARBOT	Depuis le 23/07/2007		Comité de rémunération et de sélection (Président)	100 %	4 000 € + 1 000 € (indemnité Président)
M. BRUNEL	Depuis le 10/05/2012	Vice-présidente exécutive, Europe d'Ivanhoé Cambridge	Administrateur	50 %	6 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	75 %	3 000 €
N. CHARLES	Depuis le 10/05/2012	Directeur de l'asset management et transactions, Europe du sud. Axa Real Estate	Administrateur	75 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	50 %	2 000 €
J. CLOCHET	Jusqu'au 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire des Alpes	Administrateur	67 %	3 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
P. DESVERGNES	Depuis le 26/04/2010	Président-Directeur général Casden Banque Populaire	Administrateur	75 %	7 500 €
B. DUCHESNE	Depuis le 03/05/2013	Directeur général Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	Administrateur	62,5 %	7 500 €

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
J.P. DUMORTIER	Depuis le 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	Administrateur	100 %	3 000 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	2 000 €
N. ETCHEGOINBERRY	Depuis le 15/10/2009	Président du Directoire, Caisse d'Épargne Loire-Centre	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	100 %	4 000 €
C. FABRESSE	Depuis le 03/05/2013	Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon	Administrateur	75 %	7 500 €
J.P. FOUCAULT	Jusqu'au 24/06/2014	Président COS ** Caisse d'Épargne Île-de-France	Administrateur	100 %	4 500 €
J.Y. FOREL	Depuis le 11/12/2012	Directeur général Banque commerciale et Assurances et membre du Directoire de BPCE	Administrateur	87,5 %	7 500 € *
D. GARNIER	Depuis le 15/10/2009	Directeur général de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	Administrateur	62,5 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	83 %	4 000 €
C. HALBERSTADT	Depuis le 10/05/2012	Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	Administrateur	75 %	7 500 €
F. HENRY	Depuis le 23/07/2007	Président COS ** Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne	Administrateur	100 %	7 500 €
			Comité de rémunération et de sélection (membre)	100 %	4 000 €
J.H. LORENZI	Jusqu'au 31/10/2014	Président Conseil de surveillance de la Société Edmond de Rothschild Private Equity Partners	Administrateur	85,71 %	7 500 €
			Comité d'audit et des risques (membre)	20 %	1 000 €
A. MERCIER-GALLAY	Depuis le 31/07/2012	Directeur général Ressources humaines et Communication interne groupe. Membre du Directoire	Administrateur	62,5 %	7 500 € ⁽¹⁾
S. PAIX	Depuis le 26/04/2010	Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Administrateur	75 %	7 500 €
N. PLANTROU	Depuis le 24/06/2014	Président COS ** Caisse d'Épargne Normandie	Administrateur	80 %	6 000 €

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination/Terme du mandat en cours d'exercice	Mandats et fonctions en dehors de la Société	Fonction au sein du Conseil et des comités du Conseil	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2014)
D. KARYOTIS	Depuis le 11/12/2012	Directeur général Finances, Risques et Opérations et membre du Directoire de BPCE	Représentant BPCE	75 %	7 500 € *
			Comité d'audit et des risques (Président)	83 %	4 000 € * +1 000 € * (indemnité Président)
Conseil d'administration – Censeurs					
M. CARCELÈS	Depuis le 10/05/2012	Président du Directoire, Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon	Censeur	50 %	6 000 €
M. DUMORTIER	Jusqu'au 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Rives de Paris	Censeur	100 %	4 500 €
M. POULIQUEN	Depuis le 24/06/2014	Président du Conseil d'administration Banque Populaire Atlantique	Censeur	100 %	7 500 €
M. SORBIER	Depuis le 26/04/2010	Président COS ** Caisse d'Épargne Auvergne Limousin	Censeur	100 %	7 500 €
Représentants du Comité central d'entreprise					
M. GILANT ou Mme BENAS	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		87,5 %	
Mme V. FIX ou Mme ARNAUD SAINT MARTIN	Depuis le 24/10/2013	Conseil d'administration		75 %	
Commissaire du Gouvernement					
B. BUQUEN	Depuis le 22/11/2013	Comité d'audit et des risques		100 %	
		Conseil d'administration		87,5 %	

* Jetons versés à BPCE.

** COS : Conseil d'orientation et de surveillance.

➤ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires

Crédit Foncier de France

19, rue des Capucines
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-Sur-Seine, le 13 Mars 2015

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Jean-François Dandé

PricewaterhouseCoopers Audit
Anik Chaumartin

BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

■ LETTRE D'ENGAGEMENT

« Chaque décision prise dans l'entreprise doit être mesurée à l'aune de la RSE »

L'achat immobilier constitue un des actes les plus importants de la vie d'un ménage, et l'établissement prêteur doit être capable d'adapter ses solutions dans des perspectives longues, tout en conservant une capacité à offrir des solutions innovantes. Le Crédit Foncier construit avec ses clients une relation de confiance inscrite dans la durée. Conseiller, financer, rester à l'écoute : depuis sa création en 1852, le Crédit Foncier dispose d'une très grande expérience, ce qui explique sa notoriété et la confiance que ses partenaires et emprunteurs lui accordent.

C'est pourquoi la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) inspire depuis longtemps l'activité de l'entreprise. Elle porte une attention constante aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Pour nos clients, qu'ils soient particuliers, institutionnels, publics ou privés, pour nos salariés et pour l'ensemble de ceux avec lesquels le Crédit Foncier est en relation, nous devons exercer notre responsabilité professionnelle en mesurant chaque décision prise à

l'aune de la RSE. Loin d'être un frein, elle facilite le développement économique durable de notre activité.

S'inscrivant dans les engagements du Groupe BPCE, le Crédit Foncier est un acteur majeur de l'accession sociale au logement : c'est le premier distributeur de prêts aidés en France. Par la solidité de son expertise et la variété de son offre, à la fois ouverte à la rénovation et à la transition énergétique, il contribue à répondre aux enjeux environnementaux qui émergent. Enfin, par la variété des dispositifs mis en place et par l'attention allouée à chacun de ses collaborateurs, le Crédit Foncier s'affirme attentif au bien-être de l'ensemble de ses salariés. Ce triple constat signe l'aptitude de l'entreprise à répondre, dans l'ensemble de ses actions, aux défis à venir de la RSE.

Il appartient à chacun d'entre nous d'intégrer dans son activité cette dimension nouvelle.

Charenton-le-Pont, le 16 mars 2015

Le Directeur général,

Bruno DELETRÉ

› L'APPROCHE DU CRÉDIT FONCIER EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

■ LA POLITIQUE RSE AU CŒUR DU MÉTIER DU CRÉDIT FONCIER : CONSTRUIRE ENSEMBLE

Depuis plus de 160 ans, le Crédit Foncier est spécialisé dans les financements et services immobiliers en France. Fort de la solidité du Groupe BPCE auquel il appartient à 100 %, le Crédit Foncier met son expertise au service d'une action cohérente et pérenne. Il s'inscrit ainsi dans la démarche de financement de l'économie réelle du Groupe BPCE.

Le département RSE (2 collaborateurs), rattaché à la Direction communication externe et RSE, mobilise ses ressources pour décliner les engagements du Crédit Foncier et du Groupe BPCE. En 2014, 43 contributeurs et référents issus de divers services, coordonnés et formés par l'équipe RSE contribuent au reporting développement durable du Crédit Foncier.

■ UN CADRE POUR AGIR : L'ENGAGEMENT DU GROUPE BPCE

Le Crédit Foncier s'inscrit dans la dynamique de développement durable du Groupe BPCE et décline les trois priorités de celui-ci pour la période 2014-2017 :

- › le soutien à la croissance verte et responsable ;
- › l'inclusion bancaire et financière ;
- › la diminution de son empreinte carbone.

La stratégie développement durable du Groupe BPCE s'inscrit dans le respect des standards internationaux en la matière. Ainsi, le groupe a adhéré aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (*Global Compact*) dès 2007 et a renouvelé cette adhésion en 2012 en l'étendant à l'ensemble de ses entités. En signant ce pacte, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Pacte mondial, principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes (regroupant 12 000 participants répartis dans plus de 145 pays) a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés. Les objectifs du *Global Compact* sont compatibles avec ceux de l'ISO 26000 et du *Global Reporting Initiative* (GRI). En 2013, le Groupe BPCE a obtenu le niveau actif. Les démarches du groupe en matière de RSE s'appuient également sur les travaux de l'ONU, de l'OCDE et de l'OIT.

■ LE FONCTIONNEMENT FINANCIER INNOVANT DU CRÉDIT FONCIER

Le Crédit Foncier est aujourd'hui la première société spécialisée dans les financements et services immobiliers en France⁽³²⁾. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs qui recherchent une offre à la mesure de leurs besoins immobiliers : particuliers, mais aussi professionnels, investisseurs et collectivités locales. À tous, le Crédit Foncier apporte ses capacités d'innovation, ainsi que son expérience d'un marché sur lequel il agit depuis plus de 160 ans. Le Crédit Foncier se déploie autour de cinq grands métiers :

- › le financement immobilier des particuliers ;
- › le financement des investisseurs et des professionnels de l'immobilier ;
- › le financement des équipements publics ;
- › les services immobiliers ;
- › les opérations financières.

Le Crédit Foncier se refinance principalement par l'émission d'obligations sécurisées sur les marchés via sa filiale la Compagnie de Financement Foncier. Compte tenu de l'application des nouvelles réglementations bancaires visant notamment à maîtriser la taille des bilans bancaires, le Crédit Foncier a également développé des modes de refinancement complémentaires, notamment des activités de titrisation de créances, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la démarche du Crédit Foncier est conforme à la politique du Groupe BPCE en matière d'exclusion de certains types de financement, en particulier de l'armement. Ne disposant pas du statut d'entreprise d'investissement, le Crédit Foncier n'intervient pas dans le secteur de l'investissement socialement responsable (ISR). Le Crédit Foncier n'exerce aucune activité de *trading* pour compte propre et ne spéculé pas sur les matières premières (agricoles, énergie, etc.). Dans le cadre de ses activités, le Crédit Foncier utilise des produits dérivés simples, destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change liés à son activité. Ces risques font l'objet d'un strict contrôle conformément à la réglementation en vigueur.

■ LA RSE : ENJEU DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE AU CRÉDIT FONCIER

De l'inclusion sociale aux économies d'énergie, le Crédit Foncier inscrit ses produits dans une démarche résolument RSE avec, en particulier, des prêts à caractère social ou environnemental.

FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ...

Le Crédit Foncier accompagne les particuliers dans le financement de leur projet immobilier. Il est en France le premier prêteur aux ménages à revenus modestes ; l'emprunteur-type au Crédit Foncier possède le profil suivant : il a environ 38 ans, vit en couple et appartient à la catégorie socio-professionnelle des employés ou ouvriers dans 53 % des cas.

À cette clientèle, le Crédit Foncier propose notamment :

- › **Le Prêt à l'accession sociale (PAS)** : ce prêt réglementé, destiné aux primo-accédants, sous conditions de ressources, permet de financer jusqu'à 100 % d'un achat immobilier dans le neuf comme dans l'ancien (hors frais de notaire) avec des mensualités modulables. Le montant des PAS distribué en 2014 par le Crédit

Foncier s'élève à plus de 3 milliards d'euros, avec une part de marché de 42 %⁽³³⁾. Le Crédit Foncier est le premier distributeur en France de ce prêt.

- › **Le Prêt à taux zéro + (PTZ+)** : réservé aux primo-accédants à revenus modestes, ce prêt permet de financer sans frais de dossier, une fraction d'un achat immobilier. Les intérêts du prêt sont pris en charge par l'État qui fixe les règles d'éligibilité ; l'achat pouvant être effectué dans le neuf sous conditions de performance énergétique, dans l'ancien issu du parc HLM ou sous condition de localisation et de travaux. Le montant des prêts distribués en 2014 par le Crédit Foncier s'élève à 442 millions d'euros. Avec une part de marché approchant 25 %⁽³⁴⁾, le Crédit Foncier est également le premier distributeur en France de ce prêt.

...ET LE FINANCEMENT DES SENIORS

- › **Le Prêt viager hypothécaire (PVH)** : offre destinée aux plus de 65 ans, le PVH permet aux bénéficiaires d'obtenir des liquidités garanties par une hypothèque sur leur patrimoine immobilier, tout en conservant la propriété et l'usage du bien. Le PVH peut être réversible pendant sa durée (remboursement anticipé). Le montant des PVH distribués en 2014 par le Crédit Foncier s'élève à 57 millions d'euros.

PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En réponse aux engagements de l'État concernant la transition énergétique le Crédit Foncier développe des offres dédiées :

- › **l'Éco-prêt à 0 % (Éco-PTZ)** : créé en application du Grenelle de l'Environnement, ce prêt réglementé, construit sur le modèle du PTZ+, permet de financer la rénovation énergétique des logements et de réduire leur consommation d'énergie ;
- › **le Prêt liberté photovoltaïque** : offre qui permet le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des maisons. Le courant produit est revendu en totalité à EDF Obligation d'Achat contre un revenu solaire annuel défini par arrêté ;
- › **le Foncier Prêt Travaux Énergie** : ce prêt a pour objectif d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux en vue d'équiper leur logement de dispositifs d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaires, éoliennes) ;
- › **l'approche en coût global** : Il s'agit d'une démarche destinée aux particuliers qui permet de prendre en compte les futures économies réalisées, dans le cas de l'occupation d'un logement peu énergivore, pour optimiser le calcul de la capacité d'endettement de l'emprunteur. En participant au financement du surcoût d'un logement énergétiquement performant, le projet des clients écologiquement responsables est facilité ;
- › **l'offre Delta Green** : Crédit Foncier Immobilier (CFI), filiale du groupe Crédit Foncier et le cabinet Lefèvre Pelletier & Associés, se sont associés pour concevoir « Delta Green », une offre destinée à accompagner les investisseurs et utilisateurs dans la mise en œuvre d'un plan de réduction de l'impact énergétique de leur parc immobilier. Cet outil de mesure permet de construire une stratégie immobilière « verte » qui s'appuie sur une analyse technique exhaustive associant l'analyse environnementale et technique à l'analyse juridique et financière. En 2014, cette offre s'est déclinée à travers les missions d'annexes environnementales aux baux commerciaux.

(32) <http://www.nossenateurs.fr/seance/8744>.

(33) Part de marché FGAS au 15 septembre 2014.

(34) Données FGAS à fin 2014.

Le Crédit Foncier finance la géothermie du projet Villages Nature

Villages Nature, le nouveau projet de complexe écotouristique situé à proximité de Disneyland Paris, sera chauffé par une énergie renouvelable : la géothermie. En utilisant l'eau chaude de la nappe du bassin parisien du Dogger, la future centrale géothermale récupérera les calories nécessaires au chauffage et à l'alimentation en eau chaude de l'ensemble des *cottages* et des équipements, y compris du futur lagon. Cette centrale devrait également couvrir en partie les besoins en chauffage du parc Disneyland Paris. Le Crédit Foncier a structuré les financements nécessaires à la réalisation de l'ensemble des investissements. Dans cette opération complexe - un contrat pour deux concessions - le Crédit Foncier assume le rôle d'arrangeur, d'agent des coprêteurs et de banque de couverture aux côtés de la Caisse d'Épargne Île-de-France et de BPI France Financement.

UNE IMPLICATION DANS LE TISSU LOCAL

UN MAILLAGE TERRITORIAL IMPORTANT

Le Crédit Foncier dispose d'un maillage territorial important avec 135 agences en propre, hors mandataires exclusifs, couvrant l'ensemble du territoire. Ceci permet d'offrir des emplois dans les villes d'implantation et surtout l'accès au plus grand nombre aux services du Crédit Foncier.

Le Crédit Foncier est un acteur du financement des structures de l'économie sociale et du logement social. Sur tout le territoire, le Crédit Foncier propose aussi bien aux collectivités locales, qu'aux associations, fondations et bailleurs sociaux de les accompagner dans le financement de leurs projets immobiliers. À ce titre, il finance la construction ou la rénovation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), de foyers pour étudiants, jeunes travailleurs ou personnes handicapées et d'établissements et service d'aide par le travail (ESAT).

Financement du service public territorial, des partenariats public-privé, du logement social et de l'économie sociale et solidaire

Indicateurs (en millions d'euros)

	2014
Total de la production annuelle liée au financement du Secteur public territorial	1 009
Total de la production annuelle liée au financement des partenariats publics-privés	293
Total de la production annuelle liée au financement de l'immobilier social	330
<i>dont financement de l'économie sociale et solidaire</i>	42

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES TERRITORIALES DE L'HABITAT

Le Crédit Foncier a mis en place en 2008 une Direction de l'habitat dont l'objectif est d'accompagner les collectivités (régions, départements, intercommunalités, villes, etc.) dans la mise en œuvre de leur politique territoriale de l'habitat, notamment pour financer l'accession sociale à la propriété, la rénovation thermique du parc de logements ou l'adaptation au vieillissement de la population.

Pour l'accession à la propriété, cette direction dispose de deux outils dédiés :

- › le prêt **Foncier DUO Collectivité Locale** permet de mettre en œuvre un prêt local bonifié souvent à taux zéro au bénéfice des ménages ;
- › le prêt **Foncier PLUS Collectivité Locale** permet d'aider les ménages à rembourser leurs mensualités pendant les premières années de souscription.

Pour la rénovation énergétique, elle met à disposition des territoires l'offre globale de financements et services du Crédit Foncier tant en acquisition-amélioration, qu'en financements de travaux via sa filière dédiée Crédit Foncier Travaux.

C'est dans ce cadre que le Crédit Foncier a également développé une offre spécifique à destination des copropriétés :

- › Avec le prêt **Copro 100**, les copropriétaires peuvent adhérer à un prêt collectif pour des durées comprises entre 3 et 20 ans afin d'engager des travaux de rénovation. Le Crédit Foncier attribue ce prêt sans conditions particulières d'âge ni de ressources ;
- › Le prêt **Foncier Copro Avance de Subventions** permet, aux copropriétaires de bénéficier d'un préfinancement des subventions publiques (ANAH, ADEME, collectivités locales, etc.).

Avec ces deux offres dédiées, le Crédit Foncier est un acteur majeur en France sur le financement des travaux des copropriétés.

➤ ENJEUX SOCIAUX

■ LA POLITIQUE SOCIALE DU CRÉDIT FONCIER

La Direction des ressources humaines (DRH), en lien avec les équipes managériales, accompagne et forme les salariés du Crédit Foncier. S'intégrant à un socle social favorable, plusieurs chantiers ont été ainsi déployés pour garantir de bonnes conditions de vie au travail.

Parmi les actions les plus marquantes, il faut souligner :

- le dimensionnement des effectifs et le maintien dans l'emploi ;
- les politiques de formation ;
- une politique de qualité de la vie intégrant la prévention des risques psychosociaux.

■ LES INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PÉRIMÈTRE CRÉDIT FONCIER, CFI (CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER) ET SEREXIM

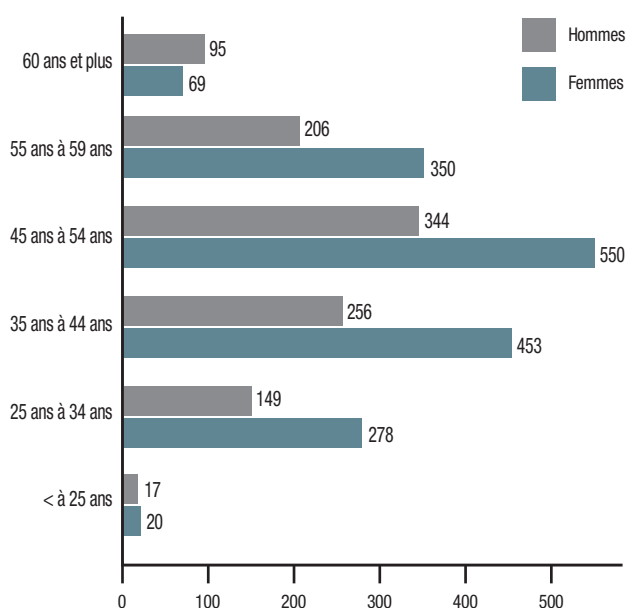
EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS

	CFF, CFI et Serexim	Crédit Foncier	Crédit Foncier
	2014 ⁽²⁾	2014	2013
Effectif total inscrit au 31 décembre ⁽¹⁾	2 787	2 643	2 835
Hommes	1 067	977	1 082
Femmes	1 720	1 666	1 753
Répartition par classification			
Cadres	1 637	1 509	1 753
Non-cadres	1 150	1 134	1 082
Répartition géographique			
Île-de-France	1 779	1 650	1 909
Province	1 008	993	926

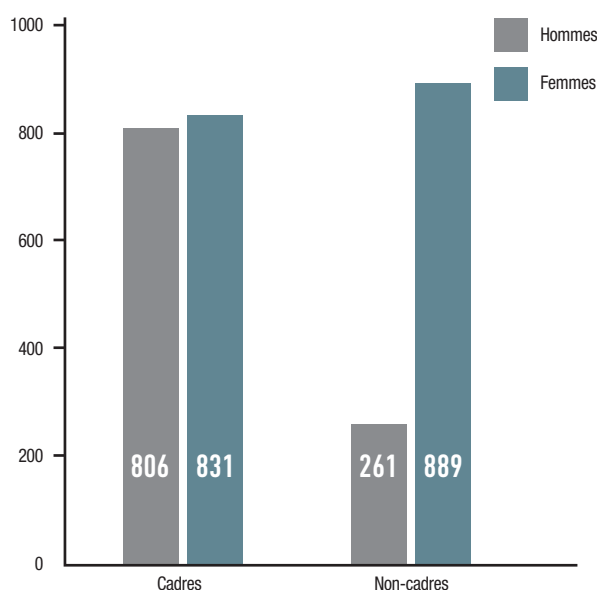
(1) CDI et CDD inscrits au 31 décembre hors CDD & alternance en nombre de personnes.

(2) Ces chiffres de 2014 incluent dans leur périmètre les filiales CFI et Serexim.

PYRAMIDE DES ÂGES



RÉPARTITION DES EFFECTIFS INSCRITS



EMPLOI

	CFF, CFI et Serexim	Crédit Foncier	Crédit Foncier
	2014 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾	2013 ⁽²⁾
Nombre total d'embauches	637	592	581
En CDI	143	117	42
En CDD	494	475	539
Nombre total de départs (en cours)	818	784	739
En CDI	325	305	217
<i>dont nombre de licenciements</i>	<i>24</i>	<i>19</i>	<i>12</i>
En CDD	493	479	522
Nombre de promotions (tous changements de classification) hors CFI et Serexim	nc	127	127
Cadres	nc	84	82
Non-cadres	nc	43	45

(1) Ce périmètre 2014 inclut CFI et Serexim.

(2) Périmètre comparable qui exclut CFI et Serexim.

ÉVOLUTION DE L'INTÉRESSEMENT ET DE LA PARTICIPATION SUR 3 ANS INCLUANT CFI ET SEREXIM

en M€	2011	2012	2013
Intéressement	0	0,063	0
Participation	0	0,078	0

■ LE DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

RECRUTEMENT ET GESTION DES CARRIÈRES ET IDENTIFICATION DES TALENTS

En 2014, la mobilité interne a représenté une part importante des recrutements réalisés, offrant aux salariés des possibilités d'évolution de carrière. Le suivi de la carrière et de la mobilité interne est géré par des responsables emploi-carrière. Ces derniers reçoivent environ 800 collaborateurs par an en entretien. Les accords d'entreprise prévoient des entretiens spécifiques dans le cadre de retour de congé maternité, de retour de longue absence et pour les travailleurs handicapés et les seniors. En outre, chaque année, un entretien annuel d'appréciation permet d'échanger directement avec son manager.

Concernant la politique d'identification des talents, des comités carrière ont été mis en place tous les ans pour passer en revue les collaborateurs à potentiel et prévoir des actions d'accompagnement spécifiques. De plus, en lien avec les Ressources humaines du Groupe BPCE, une revue initiale des potentiels est organisée tous les 18 mois pour prévoir des actions pour les cadres supérieurs et les dirigeants.

LE DIMENSIONNEMENT DES EFFECTIFS ET LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le dispositif innovant sur la gestion prévisionnelle des départs à la retraite, ayant fait l'objet d'un accord en 2012, s'est poursuivi en 2014 ; il a rencontré un très grand intérêt avec un taux d'adhésion supérieur à 92 %.

Un accord relatif au contrat de génération a été signé en 2013 avec pour objectif de faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences. En 2014, les

recrutements externes ont permis d'attendre les objectifs du contrat de génération sur le recrutement des collaborateurs de moins de trente ans. L'entreprise a également mené une campagne volontariste de recrutement d'alternants permettant à plus de 100 jeunes de préparer un diplôme au sein du Crédit Foncier en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

LES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATIONS EN 2014

Dans le cadre de son plan stratégique 2012-2017, les orientations prises en matière de maîtrise des coûts conduisent le groupe Crédit Foncier à s'inscrire dans une logique de modération de sa politique salariale. Pour autant la direction souhaite poursuivre une politique de rémunération en lien avec la performance et récompenser les collaborateurs les plus efficaces et impliqués. C'est dans cet état d'esprit que le budget annuel d'augmentations individuelles, mobilités comprises, a été reconduit pour l'année 2014 à 1 % de la masse salariale. Au niveau de la négociation annuelle obligatoire, la direction a décidé unilatéralement de verser une prime en janvier 2015 de 300 € pour tous les salaires fixes annuels bruts inférieurs ou égaux à 40 K€. Cette prime sera intégrée aux salaires en janvier 2015. Des enveloppes de rattrapage de rémunération ont également été allouées pour réduire les écarts salariaux hommes/femmes et interne/externe.

Par ailleurs, le dispositif de parts variables confirme la volonté de l'entreprise d'encourager la motivation de tous à l'atteinte de ses objectifs de développement.

En complément, la direction a souhaité que les collaborateurs bénéficient de l'amélioration des performances du groupe, en percevant un intéressement et une participation en fonction de l'atteinte d'objectifs négociés avec les organisations syndicales représentatives. Dans ce cadre, un accord de participation et un accord d'intéressement ont été signés pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Les salariés peuvent verser tout ou partie de ces sommes dans le plan d'épargne entreprise ou dans le plan d'épargne retraite collectif (pour la participation). L'entreprise complète les versements d'un abondement dans la limite annuelle globale de 1 400 € par bénéficiaire.

Le Crédit Foncier dispose d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dont une des thématiques est l'égalité salariale. CFI (Crédit Foncier Immobilier) est également couvert par ce plan d'action. CFI veille donc aussi à assurer à l'embauche un niveau de salaire identique entre les femmes et les hommes pour un même métier, niveau de responsabilités, formation et expérience professionnelle. CFI procède également au rattrapage salarial suite à un congé maternité ou d'adoption.

LES POLITIQUES DE FORMATION

En 2014, l'investissement alloué à la formation reste élevé ; il est environ trois fois supérieur au taux légal. D'un montant de 3,5 millions d'euros, ce budget permet d'accompagner les projets de transformation de l'entreprise.

Le parcours de découverte de l'entreprise proposé à tous les salariés a été refondu en 2014 en intégrant une journée sur la maîtrise des risques.

Pour les nouveaux managers, un parcours de prise de fonction managériale est mis en place depuis plusieurs années.

Une action de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux et à la qualité de vie au travail a été déployée auprès de plus des deux tiers des effectifs de l'entreprise.

Sur le plan réglementaire, un plan d'action de mise à jour des connaissances en assurance a été mis en place en 2014.

Comme le Crédit Foncier, CFI (Crédit Foncier Immobilier) s'engage, à maintenir chaque année la proportion de salariés formés de 55 ans et plus à un niveau au moins équivalent au pourcentage qu'ils représentent dans l'effectif au 31 décembre de l'année précédente. Serexim s'engage à maintenir chaque année la proportion de salariés formés de 45 ans et plus à hauteur de 20 % des salariés concernés.

Pour renforcer son expertise en matière de formation, le Crédit Foncier s'appuie sur l'une de ses filiales, l'ENFI (l'École Nationale du Financement de l'Immobilier), organisme de formation agréé.

Dispositif de formation pour les salariés du Crédit Foncier, de CFI et de Serexim

Indicateurs	CFF, CFI et Serexim	Crédit Foncier	Crédit Foncier
	2014 ⁽²⁾	2014	2013
Nombre d'heures de formation	71 262	69 232	62 676
Nombre de stagiaires formation ⁽¹⁾	2 621	2 478	2 649

(1) En nombre de stagiaires formation inscrits.

(2) Les chiffres de 2014 incluent dans leur périmètre CFI et Serexim.

Dispositif de formation à la conformité et aux procédures anti-blanchiment (CFF, CFI, Serexim)

Indicateurs	2014
Nombre de sessions de formation à la conformité	79
Nombre de personnes ayant bénéficié de formation à la conformité	295
Nombre de salariés formés aux politiques anti-blanchiment (LAB) depuis moins de 2 ans	3 191

LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

LA POLITIQUE HANDICAP

La politique handicap du Crédit Foncier consiste à développer l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, qu'il s'agisse d'emplois directs de salariés en situation de handicap dans l'entreprise ou dans le cadre de prestations confiées au secteur protégé (emplois indirects).

Cette politique porte également sur la sensibilisation de l'ensemble des salariés à cette problématique.

La semaine nationale en faveur des personnes handicapées est un moment phare de l'année pour sensibiliser à la lutte contre les préjugés et favoriser l'intégration dans l'entreprise des personnes en situation de handicap. En 2014, l'ensemble des collaborateurs a reçu une plaquette portant sur l'engagement de l'entreprise en matière de handicap.

L'entreprise agit aussi comme employeur indirect, dans la sous-traitance de diverses prestations confiées à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou à des entreprises adaptées.

Recours au secteur adapté et protégé au Crédit Foncier

Indicateurs	2014	2013
Nombre de partenaires ESAT	18	16
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD) *	96	107

* Personnes physiques employées l'année considérée hors absentéisme.

LE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le plan d'action 2012-2014 favorisant l'égalité professionnelle au Crédit Foncier entre les hommes et les femmes s'articule autour de trois axes prioritaires : l'embauche, la formation et la promotion professionnelle. Sont également pris en compte des critères d'égalité salariale, d'articulation vie professionnelle/vie privée et la sensibilisation du personnel aux actions engagées.

L'égalité à l'embauche : l'objectif est de tendre vers une parité hommes/femmes au niveau de l'effectif global et vers une représentation équilibrée dans les postes d'encadrement. Depuis le début de l'année 2014, un suivi de la répartition hommes/femmes a été mis en place à toutes les étapes de candidatures.

La formation : la proportion de femmes formées chaque année est égale à leur représentation dans l'effectif, toutes catégories comprises. L'objectif initial était d'inscrire 41 % de femmes managers dans les programmes de formation managériale. Le résultat 2014 permet de constater que 45,7 %, en ont bénéficié (chiffres arrêtés au 10 décembre 2014).

La promotion professionnelle : objectif prioritaire du Crédit Foncier, les procédures de gestion d'évolution de carrières sont similaires pour les hommes et les femmes. Elles ont pour objectif de permettre un accès identique à la promotion et aux postes à responsabilité et à la construction de parcours de carrière équitables. Depuis 2007, une enveloppe budgétaire dédiée à la réduction des écarts salariaux a été mise en place. Pour 2014, son montant est de 75 000 euros.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

L'accord sur la « mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des RPS » signé en 2011, s'est poursuivi en 2014. Une commission, sur la base d'indicateurs RPS, analyse les causes d'absences maladies et les situations de mal-être potentiel détectées. Les alertes sont remontées auprès de la Direction générale. En 2014, cette commission s'est réunie deux fois.

Au 1^{er} janvier 2014, une cellule de prévention des RPS a été créée afin d'assurer la prise en charge de situations individuelles ou collectives liées aux conditions de travail, la coordination des différents acteurs jusqu'à la résolution du conflit et la mise en place d'actions telle que le développement de la qualité de vie au travail. Un référent RPS a été nommé en 2014 et permettra les synergies avec le Groupe BPCE sur ces sujets.

Au cours du second semestre 2014, une procédure de déclaration des incivilités internes et externes a été instaurée. Elle concerne les incivilités verbales, physiques ou comportementales. Des supports explicatifs ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

La sensibilisation aux risques psychosociaux, sous forme de conférences, concernera l'ensemble des collaborateurs entre 2014 et 2015. En complément, des ateliers spécifiques en participation libre ont été organisés sur les thématiques de la gestion du stress, du soutien des collaborateurs en difficulté et de l'accompagnement au changement.

LES DÉPENSES SOCIALES DE L'ENTREPRISE

L'ensemble des salariés du Crédit Foncier relève de la convention collective AFB (Association Française des Banques). De plus, un certain nombre de dispositions conventionnelles de l'Entreprise, notamment prévues dans le socle social de 2008, ont vocation à améliorer les conditions de travail des salariés et favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Congés maternité et paternité : les salariées enceintes peuvent bénéficier d'aménagement d'horaire consistant en la réduction quotidienne de leur temps de travail de 45 min, puis de 1h30. La durée du congé maternité, plus longue que la durée légale, est rémunérée à 100 % pendant 30 semaines. Pendant le congé paternité, le salaire intégral est maintenu en complément des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Congés supplémentaires : les salariés peuvent bénéficier d'un congé avec maintien de salaire (6 jours par an et par enfant) en cas de maladie

d'un enfant. Les collaborateurs ont également la possibilité de disposer d'un congé exceptionnel d'un mois non rémunéré pour soigner un autre membre de leur famille. Ce congé peut être suivi d'un congé de solidarité familiale (prévu par le Code du travail). En complément, un congé non rémunéré de 6 mois peut aussi être accordé.

Petite enfance : l'entreprise contribue à la garde des jeunes enfants jusqu'à 3 ans avec le versement d'une allocation forfaitaire mensuelle de 160 € bruts. Depuis 2008, la Direction des ressources humaines réserve des places en crèches d'entreprises afin de les mettre à la disposition des collaborateurs. L'entreprise a également signé un partenariat avec Babilou qui permet d'avoir accès à l'ensemble des structures du Réseau « 1 001 Crèches ».

Bourses d'études : les salariés du Crédit Foncier peuvent bénéficier de l'attribution, sans condition de ressources, d'une allocation de 1 500 € pour frais d'études supérieures, éventuellement assortie d'une majoration de 750 € pour frais de pension. Sous condition de ressources, peut être octroyée une bourse spéciale de 662 €, éventuellement complétée d'une majoration pour frais de pension de 331 €.

Transport : chaque salarié en activité bénéficie d'une indemnité mensuelle de transport dans les conditions suivantes : en région Ile-de-France, l'indemnité permet de couvrir 75 % de la carte d'abonnement ; hors région parisienne, cette indemnité est modulée en fonction du lieu de domicile du salarié, de son lieu d'affectation et des moyens de transport en commun existants.

Ancienneté : les salariés qui se voient remettre la médaille du travail bénéficient, sous condition d'ancienneté dans l'entreprise, d'une gratification de 1 150 €.

LES DÉPENSES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

De multiples dispositifs contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés. Ceux exerçant au siège administratif de Charenton disposent, par exemple, d'une conciergerie dédiée, ainsi que d'une salle de sport gérée par l'association sportive de l'Entreprise. On notera également, la contribution au financement des activités du Comité d'entreprise, couvrant des domaines variés, comme la restauration d'entreprise, au siège administratif, et, sur l'ensemble du territoire, les activités culturelles et de loisirs, l'enfance et la vie associative. Entrent aussi dans ce champ les dépenses consacrées par l'Entreprise à l'amélioration des locaux : à ce titre, la campagne de rénovation progressive de l'ensemble des 135 agences commerciales, nommée NCA (« Nouveau Concept Agence ») initiée en 2013 se poursuivra jusqu'en 2017.

LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

› Temps de travail au Crédit Foncier

Indicateur	2014	2013
Horaire hebdomadaire affiché du travail	37h45min	37h45min

La durée et l'aménagement du temps de travail au Crédit Foncier sont définis par différents accords collectifs actuellement en vigueur. Un régime dit « d'horaires variables » permet aux salariés qui en relèvent de bénéficier d'un aménagement des heures d'arrivée et de départ à l'intérieur de plages comprises entre 7h45 et 19h30 et ce, dans des limites compatibles avec les impératifs et le fonctionnement des services. Tous les postes de travail sont ouverts au temps partiel sauf exception tenant à la spécificité de l'emploi ; l'exercice des fonctions à temps partiel doit faire l'objet d'un accord entre le salarié et sa hiérarchie.

Concernant le télétravail, les salariés qui occupent l'un des emplois éligibles à ce mode d'organisation peuvent opter, selon le principe du volontariat, à du télétravail pendulaire : la durée du travail reste celle en vigueur et la présence hebdomadaire au sein des locaux du Crédit Foncier peut varier entre 1 et 4 jours ; le nombre et la répartition des journées télé-travaillées sont déterminés en accord avec la hiérarchie.

Pour les cadres, un système auto-déclaratif a été mis en place le 1^{er} septembre 2014 ; celui-ci vise à renforcer le contrôle du respect du temps de repos minimum et de la charge de travail des salariés.

Enfin, l'aménagement du temps de travail en fin de carrière est possible : au cours des 12 mois précédant son départ en retraite, le salarié peut bénéficier d'un temps de travail égal à 75 % du temps de travail à temps plein avec maintien de sa rémunération.

L'ABSENTÉISME ET LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME

Afin de lutter contre l'absentéisme, le Crédit Foncier a mis en œuvre depuis 2011 un plan d'actions prévoyant des indicateurs de suivi relatifs aux arrêts de travail pour maladie, aux absences maternité, aux arrêts de travail suite à un accident du travail ou de trajet et les arrêts prévoyance. Tous les trimestres, ces indicateurs sont étudiés au sein d'une Commission RPS (Risques Psycho-Sociaux) composée de la Direction des ressources humaines, des partenaires sociaux, du service social, du service médical et du référent RPS.

Par ailleurs, pour faciliter l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, un Code de bonne conduite a été instauré, précisant la nécessité de privilégier des plages horaires acceptables et raisonnables pour les réunions.

Une certaine flexibilité des horaires et la pérennisation du travail pendulaire permettent de lutter contre l'absentéisme. De plus, le repos quotidien des cadres autonomes est fixé à 13 heures au lieu de 11 heures dans la loi. En complément, le Crédit Foncier offre un ensemble de mesures d'ordre familial pour les collaborateurs ayant de jeunes enfants.

Au siège du Crédit Foncier, les salariés ont accès gratuitement à un service médical composé de deux infirmières et deux médecins. Lorsqu'ils rencontrent des difficultés, les salariés peuvent solliciter le service social et bénéficier d'un espace d'écoute et d'échange. Chaque année, le service médical organise une campagne de vaccination gratuite contre la grippe. Pour des douleurs liées ou accentuées par l'ergonomie des postes de travail, les médecins peuvent décider d'actions spécifiques telles que la mise en place de rehausseurs, de sièges adaptés ou d'écrans réglables.

En raison de leur autonomie de gestion des personnels, Crédit Foncier Immobilier et Serexim ont pris des dispositions propres : afin de lutter contre l'absentéisme, l'ensemble des collaborateurs et les 2 collaboratrices du siège de Serexim ont été conviés en 2014 à deux sessions de formation « Prévention des risques psychosociaux et « Qualité de vie au travail ».

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

› Accident du travail au Crédit foncier

Indicateurs	2014	2013
Nombre d'accidents de travail (avec arrêt)	5	25
Nombre d'accidents de trajets (avec arrêt)	15	7
Nombre de maladies professionnelles	5	1

LES RELATIONS SOCIALES

› Relations sociales au Crédit Foncier

Indicateurs	2014	2013
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	132 ⁽¹⁾	338
dont Nombre de réunions CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)	21 ⁽²⁾	61

(1) Diminution du nombre d'instances représentatives du personnel par redécoupage des Comités d'établissement du Crédit Foncier.

(2) Passage de 12 à 5 CHSCT par redécoupage des entités régionales.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2014
HORS SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Crédit Foncier promeut une politique sociale responsable qui s'appuie, en complément des textes législatifs, sur des dispositions prévues par la convention collective de la Banque, sur le socle social du Crédit Foncier et sur de nombreux accords spécifiques. La présence dans l'entreprise de quatre organisations syndicales représentatives favorise un dialogue soutenu et constructif.

Gestion prévisionnelle des départs en retraite : cet accord, signé en 2012, permet de favoriser la visibilité le plus en amont possible sur les départs à la retraite et d'en réaliser une cartographie afin d'assurer la transmission des compétences.

L'épargne salariale : le 27 juin 2014 a été signé un accord d'intéressement des salariés du groupe Crédit Foncier et un accord de participation aux résultats de l'entreprise. Un avenant à l'accord relatif au Plan d'Épargne Entreprise a porté l'abondement de 1 250 € à 1 400 €. Suite à cela, le 23 juillet 2014, un avenant à l'accord sur le Plan d'Épargne Retraite Collectif a harmonisé l'abondement à 1 400 € également.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS EN 2014 EN
MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Crédit Foncier attache une importance particulière depuis de nombreuses années à préserver au mieux la santé et la sécurité de ses collaborateurs. À ce titre, de nombreux échanges sont organisés par la DRH avec les organisations syndicales représentatives pour assurer une politique sociale innovante sur ces thèmes.

Soin de santé et prévoyance : le 28 mai 2014 a été signé un accord sur le régime de soin santé auquel devront adhérer tous les salariés de l'entreprise ainsi que leurs conjoints et enfants (sauf dispenses). Pour les retraités, à compter du 1^{er} janvier 2015, un contrat assurant une continuité des garanties identiques à celles des salariés ou un contrat offrant des garanties adaptées aux besoins spécifiques des personnes retraitées sera proposé. De plus, l'accord sur le régime de prévoyance complémentaire prévoit une application obligatoire à l'égard de tous les salariés, sans exception, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Organisation du temps de travail pour les cadres autonomes : le 23 juillet 2014, un avenant à l'accord a été signé visant à garantir le respect du temps de repos quotidien des cadres autonomes et met en place, à compter du 1^{er} septembre 2014, un système auto-déclaratif via le logiciel de gestion des temps.

Prévention des risques psycho-sociaux : le 17 octobre 2014, un avenant à l'accord vise à faire évoluer certains indicateurs RPS (Risques Psycho-Sociaux).

› **Utilisation des CICE** La direction du Crédit Foncier a choisi d'utiliser le montant de 1,7 M€ perçu au titre du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) pour des actions ciblées :

La maîtrise des impacts environnementaux : des dépenses ont été réalisées dans le cadre du programme de rénovation des agences dont le cahier des charges inclut le respect de normes environnementales (choix de matériaux dits propres, approche responsable, etc.). Le Crédit Foncier prévoit de poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des impacts environnementaux jusqu'à la fin du projet prévu en 2017.

La dématérialisation des documents : des dépenses ont été consenties dans le cadre du projet de numérisation des dossiers de crédit engagé en 2012 et déployé en 2013. Le CICE permet de financer une partie des frais de numérisation qui s'élèvent à 2,1 M€ en 2014.

➤ ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

■ LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CRÉDIT FONCIER

Dans le domaine de l'environnement, le Crédit Foncier organise ses actions autour de :

- la gestion de son empreinte écologique ;
- la sensibilisation des collaborateurs aux problèmes environnementaux ;
- le développement d'offres commerciales spécifiques et incitatives vis-à-vis de la protection de l'environnement.

■ DIFFUSER UNE CULTURE ENVIRONNEMENTALE ET SENSIBILISER LES COLLABORATEURS

La diffusion d'une culture environnementale au sein de l'entreprise s'est traduite par une sensibilisation continue des collaborateurs. Via la diffusion d'informations à caractère environnemental, social et sociétal : télévision interne, site internet, intranet d'entreprise, journal interne (diffusé en version électronique à partir de septembre 2014). Les éphémérides quotidiennes de l'année 2014 sur la télévision ont été dédiées au développement durable. Ont été également relayées des informations sur la semaine handicap, la lutte contre les incivilités et le mal-être au travail.

Deux événements ont marqué l'année 2014 : la semaine du développement durable et la journée de l'environnement. Lors de la semaine du développement durable, l'accent a été mis sur la précarité énergétique avec l'organisation d'une conférence avec la

présence du CLER (association qui favorise la transition énergétique) et la mise à disposition de livrets établis par le Groupe BPCE sur le développement durable et la transition énergétique. Au cours de la journée mondiale de l'environnement, le département RSE a sensibilisé les collaborateurs à l'obsolescence programmée et a attiré leur attention sur la consommation de leurs appareils de bureau via un quizz.

Au quotidien, les collaborateurs du site principal du Crédit Foncier bénéficient d'un ensemble de services éco-responsables parmi lesquels : une machine de tri sélectif à la cafétéria, des distributeurs de boissons plus économes en énergie équipés de gobelets en carton et de produits issus du commerce équitable, la livraison de paniers de fruits et légumes bio, le lavage sans eau des véhicules, la mise en place d'un parking à vélos et, en 2014, des bornes de recharges gratuites pour véhicules électriques des salariés.

■ BILAN CARBONE

Afin de réaliser son bilan carbone, le Crédit Foncier s'appuie sur le travail du Cabinet Carbone 4 et de BPCE qui ont conçu la première méthodologie d'inventaire des gaz à effet de serre propre au secteur bancaire. Cet outil permet de réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie compatible avec celle de l'ADEME, de la norme ISO 14 064 et du *GHG (Green House Gaz) Protocol*. Le Groupe BPCE est devenu la première banque en France à publier annuellement son bilan carbone à titre d'indicateur de suivi de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2014, l'ADEME, l'ORSE et le Cabinet Carbone 4 se sont inspirés de cette initiative comme modèle pour le secteur bancaire.

➤ Résultats du bilan carbone du Crédit Foncier par scope (émissions en teq co²) ⁽¹⁾

Indicateurs	2014 ⁽²⁾	2013	2012	2011
Émissions directes de gaz à effet de serre - Scope 1 et Scope 2	2 904	4 075	3 942	-
Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre - Scope 1, 2 et 3 (avec part d'incertitude notable)	19 319	21 921	21 397	26 500

(1) Les fuites de gaz frigorigènes ne sont actuellement pas intégrées.

(2) Le périmètre 2014 prend en compte CFI et Serexim.

■ MESURES VISANT LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Afin de mettre en place un plan de réduction d'énergie stimulant, le Crédit Foncier a inscrit l'immeuble du siège de Charenton le Pont au concours Cube 2020, concours national qui vise à réduire les consommations d'énergie sur un an, avec les initiatives suivantes :

- installation de leds sur les paliers ;
- révision des programmes horaires d'éclairage et de chauffage-climatisation suivant les plages d'activités ;
- remplacement d'un groupe froid par un appareil 30 % plus économique et amélioration de sa programmation.

Le programme 2013-2017 de rénovation des 135 agences du réseau commercial prévoit :

- la mise aux normes handicap ;
- la systématisation des sources basses consommation : 18 % de lumière en plus ;
- l'installation de ventilation double flux à récupération de calories en lieu et place de la climatisation (95 % de récupération d'énergie).

En outre, l'immeuble situé au centre de Paris et occupé par CFI et Serexim est labellisé HQE et THPE (Très Haute Performance Énergétique). Ce dernier label atteste que le bâtiment respecte un niveau de performance énergétique global supérieur à l'exigence réglementaire.

Indicateurs

	2014
Surface totale des bâtiments des entités (en m ²)	98 844
Nombre d'immeubles certifiés ou éco-labellisés	1
Surface concernée par les immeubles certifiés ou éco-labellisés (en m ²)	2 891
Nombre d'agences accessibles loi handicap 2005	37
Part des agences accessibles loi handicap 2005 (en %)	27 %

■ DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Au-delà de l'extension progressive du télétravail, les véhicules de fonction émettent en moyenne 107 g de CO₂ par kilomètre. Au fil des renouvellements, les véhicules sont de moins en moins polluants.

Depuis l'été 2014, les salariés sont incités à effectuer leur déplacement en train plutôt qu'en avion et en transports en commun plutôt qu'en taxi. Le recours aux vols intérieurs n'est plus autorisé à l'exception de 4 destinations.

Spécificité concernant Serexim, la totalité des véhicules de la flotte automobile émet moins de 120 g de CO₂ avec une consommation moyenne de 112 g de CO₂.

■ GESTION DU PAPIER

Dans un souci de transparence, le Crédit Foncier (dans le cadre du Groupe BPCE) a rempli le questionnaire adressé par les organisations PAP50 et WWF afin de rendre publique son utilisation papier.

Le Crédit Foncier utilise majoritairement du papier certifié FSC (*Forest Stewardship Council*), label qui garantit que le bois est issu de forêts gérées dans le respect de critères écologiques et sociaux ainsi que du papier labellisé PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification schemes*) qui promeut la gestion durable des forêts.

La réduction de la consommation de papier est également assurée grâce :

- au programme de dématérialisation des dossiers de prêts ;
- à la programmation en mode économique des imprimantes (recto verso par défaut) ;
- au développement des solutions en ligne sans impression.

➤ Consommation de papier

Indicateurs en tonnes	2014
Tonnes de ramettes de papier recyclé ou labellisé (A4) achetées en 2014	145

■ GESTION DE L'EAU

L'activité du Crédit Foncier, activité tertiaire, n'a que peu d'impact sur les consommations et rejets d'eau en dehors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences. Cependant, plusieurs initiatives existent pour réduire la consommation en eau : mise en place de mousseurs, de chasses d'eau économes, surveillance hebdomadaire des fuites d'eau, etc.

➤ Consommation d'eau

Indicateurs	2014
Consommation totale d'eau (en m ³)	18 213

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Le Crédit Foncier, dans le cadre de son activité tertiaire, n'est pas consommateur de ressources naturelles. Toutefois, les

consommations en énergie (électricité, fioul, gaz, vapeur et froid) font l'objet d'un reporting précis utilisé pour constituer son bilan carbone.

➤ Consommations d'énergie

Indicateurs	2014 *	2013*
Consommation totale de fioul (achats réalisés) (en litres)	73 699	156 630
Consommation totale d'électricité (en kWh)	13 106 019	16 537 604
Consommation totale de gaz (en kWh PCS – Pouvoir calorifique supérieur)	1 946 972	2 408 909
Consommation totale du réseau de chaleur (en kWh)	1 987 620	3 288 000
Consommation totale du réseau de froid (en kWh)	0	507 000

* Ce périmètre couvre CFI et Serexim en 2013 et 2014.

■ GESTION DES DÉCHETS ET DIVERS TYPES DE POLLUTION

GESTION DES DÉCHETS

Le Crédit Foncier s'efforce de traiter au maximum tous les déchets produits par ses entités. Les sites centraux et d'Île-de-France ont fait l'objet d'une démarche particulière :

- l'encre : la moitié des cartouches sont rechargées après utilisation afin d'optimiser au maximum leur cycle de vie et l'autre moitié, non-rechargeable, est totalement recyclée ;
- poubelle et tri : des poubelles à double compartiment sont en place dans les bureaux afin de faciliter le tri des déchets. Un second tri est effectué par un prestataire en Île-de-France ;
- 90 % des autres déchets des sites centraux sont recyclés (déchets industriels banals : cartons d'emballage, canettes, bouteilles plastiques, etc.).

Les déchets issus des agences sont collectés par les communes qui réalisent leur propre tri.

En 2014, une journée de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été organisée dans le restaurant d'entreprise du siège administratif de Charenton. À cette occasion, des poubelles de tri ont été installées (bouchons, bouteilles, canettes, pots de yaourts).

➤ Déchets liés à l'activité bancaire au Crédit Foncier

Indicateurs	2014	2013
Quantité de déchets produits (en tonnes) ⁽¹⁾	348	382

(1) Déchets industriels banals, déchets de tubes fluorescents/néons et ampoules fluo compactes ainsi que déchets électriques ou électroniques (D3E).

NUISANCES LUMINEUSES ET SONORES

L'objectif du Crédit Foncier est de dépasser les exigences du décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 imposant l'extinction des enseignes entre 1 heure et 6 heures du matin. Pour cela, les enseignes et écrans de communication sont éteints entre 22h30 et 7h30.

Du fait de ses activités de services, le groupe Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. Toutefois, la configuration de ses bureaux et locaux commerciaux, souvent sur plusieurs étages, limite son emprise au sol par rapport à des activités industrielles qui seraient étendues sur un même plan.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des agences commerciales, un acousticien apporte ses conseils en vue d'assurer le confort acoustique des clients et des collaborateurs. Un certain nombre de matériaux et de meubles ont été mis en place afin de limiter la réverbération des sons.

■ GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est une composante de la réflexion environnementale du Groupe BPCE au même titre que la réduction de l'empreinte carbone ou le développement de produits bancaires verts. Cependant, contrairement aux actions déjà entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les travaux d'intégration de la biodiversité dans les financements n'ont pas encore été engagés au Crédit Foncier.

■ GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

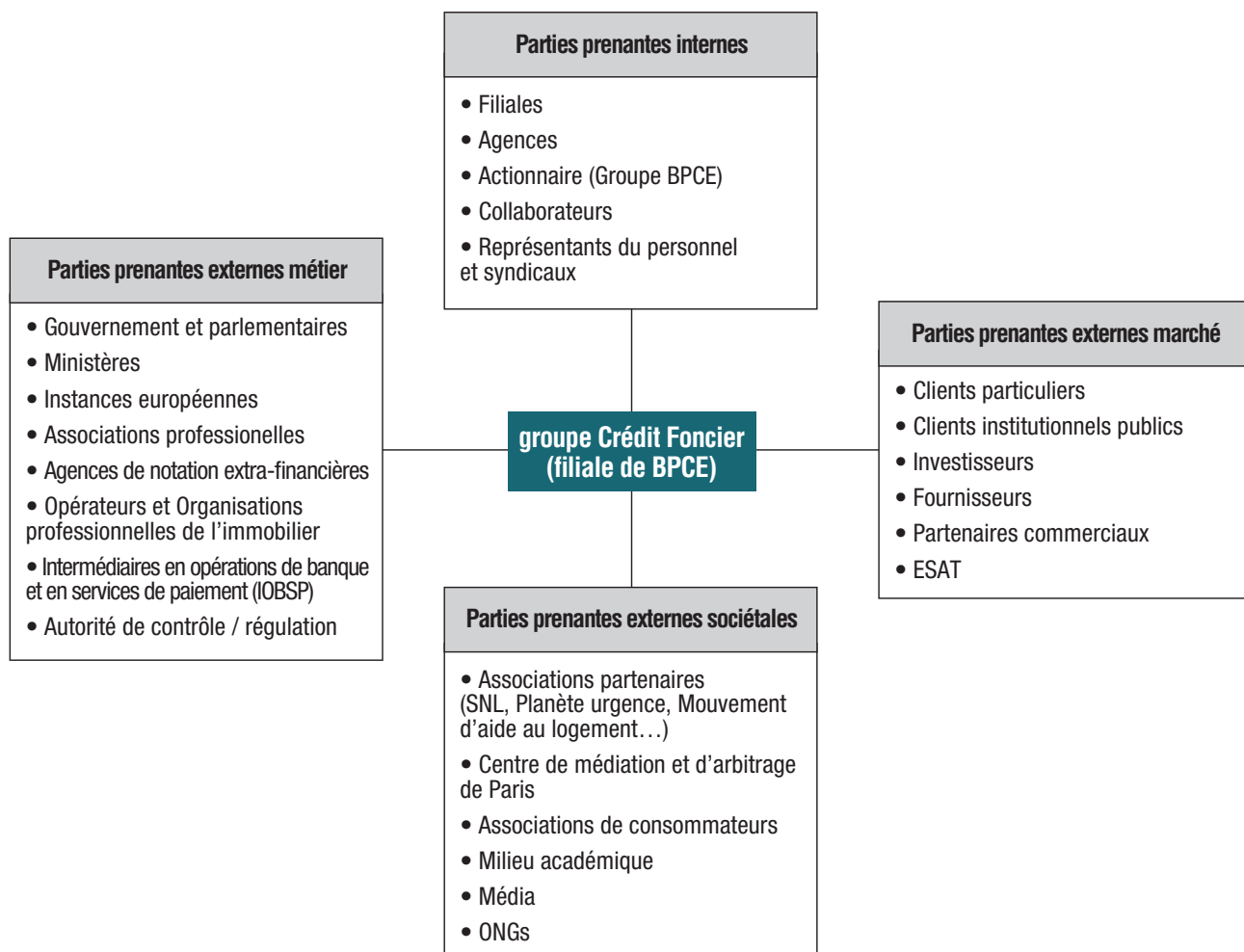
Les activités de type tertiaire du Crédit Foncier n'exercent pas de pression directe importante sur l'environnement. Ce risque survient en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets économiques financés. En France, cette prise en considération est assurée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Pour 2014, le Crédit Foncier n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

ENJEUX SOCIÉTAUX

RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Considérant qu'il est essentiel d'offrir une transparence totale sur l'exercice de ses métiers, le Crédit Foncier engage systématiquement le dialogue avec les nombreuses parties prenantes et accompagne les évolutions sociétales en :

- diffusant son expertise immobilière et financière au travers d'études publiques gratuites ;
- participant aux réflexions de l'État sur la lutte contre l'exclusion bancaire (et le bâtiment économe en énergie), ainsi que sur les pratiques bancaires ;
- s'assurant de la qualité de service client et de ses relations équilibrées avec les fournisseurs ;
- s'impliquant auprès de ses collaborateurs, partenaires associatifs et tissu économique local.



■ RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

DÉMARCHE AGIR : DÉMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES DU GROUPE BPCE

La politique achats responsables (AGIR) du Groupe BPCE, ratifiée en avril 2013, définit la démarche et les engagements de la filière achats, des directions métiers et des fournisseurs du Groupe BPCE. Quatre leviers sont notamment pris en compte :

- l'actualisation de l'expression du besoin et son impact écologique ;
- la garantie d'un coût complet optimal ;
- l'intensification de la coopération avec les fournisseurs ;
- le recours aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le Crédit Foncier a intégré à sa politique achats les fournisseurs référencés du Groupe BPCE. Les nouveaux fournisseurs de BPCE Achats doivent répondre de leurs engagements RSE via un questionnaire d'auto-évaluation joint au dossier de consultation. Quant aux fournisseurs nationaux déjà référencés, ils doivent remplir ce questionnaire d'auto-évaluation et le mettre à disposition. Concernant les fournisseurs propres au Crédit Foncier, pour la majorité des nouveaux contrats de sous-traitance, et lors des appels d'offres, le Crédit Foncier intègre les clauses proposées par le Groupe BPCE et demande aux entreprises des justificatifs de paiement des cotisations sociales et un certificat sur l'honneur de non-embauche de salariés non déclarés.

DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1, il est précisé que le Crédit Foncier n'utilise pas le crédit fournisseur pour financer les besoins en fonds de roulement d'exploitation. Les factures des fournisseurs sont réglées dans les délais de traitement inhérents à la procédure budgétaire qui subordonne tout règlement à la validation du responsable budgétaire habilité. Aussi, le délai moyen de règlement d'une facture à réception s'établit à 26 jours.

■ LE CLIENT, ENJEU DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

LE PROGRAMME CLEF « CLIENT-EFFICACITÉ »

Le programme CLEF présente une double ambition d'amélioration de la qualité de service rendue aux clients et aux partenaires et d'efficacité opérationnelle. Deux démarches participatives des collaborateurs ont été lancées pour les clients particuliers et entreprises. Parallèlement, les autres directions et la filiale CFI (Crédit Foncier Immobilier) ont engagé des réflexions en groupes de travail collaboratifs pour répondre aux enjeux : simplifier, gagner en agilité, apporter du confort opérationnel, améliorer la qualité de service client. Ainsi pour la filière dédiée aux particuliers les actions ont été réparties dans 26 chantiers dont 10 ont été finalisés à fin décembre 2014 tandis que 4 chantiers sont ouverts sur le périmètre dédié aux entreprises.

LA SÉCURITÉ DU CLIENT PARTICULIER ET LES PRATIQUES DE VENTE RESPONSABLE

Aujourd'hui, la quasi-totalité des offres de prêts à destination des particuliers est réalisée à taux fixe. Les financements à taux variable sont destinés à une clientèle particulièrement avertie, comme les investisseurs privés. De même, une gestion attentive du risque et une attention particulière sont portées à la situation financière du client dès l'entrée en relation, lors de la souscription d'un produit et tout au long de la vie du contrat.

Le Crédit Foncier met à disposition de ses clients et futurs clients, dans ses agences, le dépliant « Charte de Médiation » indiquant dans quel cadre et quand faire appel à un médiateur. Des dispositifs internes font obligation d'assister le client dans le montage et la compréhension de son dossier (documentation explicative d'information, référencement des pièces justificatives confiées par le client, didacticiel d'instruction du dossier). Un volet « Assurances » conforme aux dernières évolutions législatives permet au client de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à sa prise de décision.

CONNAÎTRE LES NOUVEAUX CLIENTS CORPORATES

Avant chaque entrée en relation avec un nouveau client *Corporate*, les directeurs de clientèle complètent un dossier de « connaissance client » qui comprend des informations sur les dirigeants, l'activité de l'entreprise, des données comptables, etc. Par ailleurs, avant toute décision de crédit, le service de la sécurité financière vérifie la probité des dirigeants. L'ensemble de ces procédures visent à contrôler les risques financiers, d'image et de réputation.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Le Crédit Foncier a engagé une démarche Qualité avec l'ambition de se différencier par le degré de satisfaction de ses partenaires et de ses clients. Dans ce cadre, les priorités d'actions sont :

- **placer la satisfaction des clients et des partenaires au cœur de sa stratégie** : le service Qualité mène des enquêtes sur la qualité de l'accueil téléphonique et des audits internes auprès des directions ou filiales ayant adopté la norme ISO 9001-2008. En 2014, différentes actions ont été menées telles que le perfectionnement de l'accueil téléphonique, l'amélioration de l'accompagnement client avec la distribution de *flyers* d'informations et la révision du circuit de traitement des réclamations ;
- **développer l'efficacité opérationnelle** en simplifiant et en rationalisant les processus ;
- **développer l'innovation** en s'appuyant sur les compétences des collaborateurs grâce au concours interne des Tremplins de l'innovation.

UN BAROMÈTRE POUR ÉVALUER LA SATISFACTION CLIENTS

Le baromètre de satisfaction clients et partenaires (apporteurs d'affaires) s'inscrit pleinement dans la démarche qualité du Crédit Foncier. Son objectif est de mesurer la qualité perçue sur l'ensemble de la relation depuis les premiers contacts commerciaux jusqu'au service après-vente. Ces résultats permettent d'identifier les forces et faiblesses et d'en déduire des actions d'amélioration. L'indicateur qualité client (IQC) est à 7,5/10 sur la clientèle des particuliers et 7,5/10 sur la clientèle des investisseurs immobiliers et équipements publics. En 2014, deux évolutions majeures ont eu lieu :

- les enquêtes ont pour la 1^{re} fois été menées par internet en complément des enquêtes téléphoniques ;
- les résultats de l'Indicateur Qualité Clients (IQC) sont pris en compte dans le calcul de l'intéressement attribué aux collaborateurs concernés.

LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

La politique de traitement des réclamations a été entièrement revue en 2014. Cela s'est traduit, d'une part, par la création d'une direction opérationnelle dédiée et, d'autre part, par le lancement d'un chantier « Réclamations ».

Concernant le traitement des réclamations, il s'agit de comptabiliser toutes les réclamations par motif et par processus, en accuser réception, produire des courriers de réponses explicites, réaliser des appels sortants, réduire les circuits d'acheminement, analyser les motifs et réviser les procédures internes en conséquence.

Le plan d'action mis en place en 2014 a consisté à :

- › renouveler le dispositif interne en constituant une filière de correspondants dans les métiers et en produisant un *flyer* interne expliquant ce qu'est une réclamation et les personnes à contacter ;
- › repenser le traitement d'une réclamation en distinguant le traitement « simple » du traitement « complexe » veillant à respecter les délais fixés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ;
- › accélérer le processus de qualification d'une réclamation ;
- › produire sans délai des réponses de qualité, utilisant un vocabulaire pouvant être compris par le plus grand nombre ;
- › inclure le médiateur dans le circuit de traitement ;
- › évoquer systématiquement lors du Comité d'amélioration des processus (CAP), les cas emblématiques de réclamation ;
- › mesurer l'efficacité des actions décidées en faisant remonter au CAP les actions majeures.

Les clients réclamants sont sondés périodiquement et les appels sortants font l'objet d'une écoute client. Le processus de traitement des réclamations Particuliers est certifié ISO9001 :2008.

LE SURENDETTEMENT

Depuis plusieurs années, le Crédit Foncier a mis en place une politique de prévention du surendettement en créant notamment une cellule chargée d'accompagner les clients en difficulté financière ponctuelle et d'étudier les solutions visant à un retour à solvabilité. Cette cellule est particulièrement active dans les cas de catastrophe naturelle reconnue, où la plus grande attention est portée aux clients nécessitant un ou plusieurs reports d'échéance en raison des délais d'expertise et de remboursement par les assurances.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En application de la Charte Conformité du Groupe BPCE, plusieurs dispositifs de contrôle destinés à lutter contre la corruption sont relayés au niveau du Crédit Foncier :

- › **sécurité financière** : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. Dans le cadre des formations à la lutte anti-blanchiment, l'accent est particulièrement mis sur la détection des potentielles fraudes fiscales. Le Crédit Foncier n'offre pas de services d'optimisation fiscale à sa clientèle. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre est en place. Au cours de l'exercice, les contrôles internes permettant d'en prévenir et d'en détecter la survenance ont fait l'objet d'un inventaire en lien avec les travaux de cartographie des risques de fraude ;
- › **déontologie** : une procédure de remontée des alertes par les collaborateurs a été mise à jour et publiée sur l'intranet en 2013. Celle-ci offre la possibilité à tout collaborateur de faire part d'interrogations sur d'éventuels dysfonctionnements tels que :
 - › les dysfonctionnements comptables et de contrôle des comptes,
 - › les faux en écriture,
 - › la fraude fiscale,
 - › les emplois fictifs de personnel,
 - › la corruption d'agents publics,
 - › le financement du terrorisme,
 - › le blanchiment d'argent,
 - › les abus de marché, dont les délits d'initiés.

De plus, il existe une procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs.

Par ailleurs, le dispositif interne du Crédit Foncier respecte les principes et obligations en matière de protection des données à caractère personnel conformément à la loi Informatique et libertés et aux orientations de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Ce dispositif s'applique aussi bien aux salariés, aux clients et prospects qu'à tous les tiers liés au Crédit Foncier. Les actions récurrentes de surveillance de l'utilisation conforme des données personnelles confiées au Crédit Foncier se sont appuyées sur des normes internes mises à jour en 2013.

Concernant spécifiquement CFI (Crédit Foncier Immobilier), plusieurs dispositifs de contrôle destinés notamment à lutter contre la corruption ont été mis en place par la Conformité BPCE : procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été validée. Les collaborateurs Serexim, quant à eux, signent une annexe à leur contrat de travail reprenant les règles déontologiques dans le cadre de la lutte contre la corruption et la fraude interne et externe.

En 2014, le Crédit Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs (renvoi vers la page 263, 6.8-Implantations dans les pays non coopératifs).

■ LA DIFFUSION DE L'EXPERTISE ET DE LA CONNAISSANCE DU CRÉDIT FONCIER

RÔLE D'EXPERT RECONNU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Depuis de très longues années, le Crédit Foncier participe avec les pouvoirs publics et les autres acteurs aux discussions liées à la construction de logements neufs et à la rénovation énergétique du parc existant. Il s'est beaucoup investi dans les propositions relatives à la relance de l'accèsion à la propriété et au renforcement du PTZ, concrétisées dans le Plan de relance du logement du Gouvernement de l'été 2014. Il s'est également investi dans les travaux de concertation sur le développement de l'Éco PTZ individuel et sur la mise en place de l'Éco PTZ aux syndicats de copropriétaires.

Le Crédit Foncier a figuré parmi les intervenants de la conférence bancaire et financière 2014 sur la transition énergétique puis a participé aux différents groupes de travail consécutifs, aux côtés de BPCE. Il s'est montré particulièrement actif sur le financement des travaux d'amélioration énergétique dans les copropriétés et sur le sujet de la création par la Caisse des dépôts et consignations, d'un fonds de garantie rénovation énergétique des logements.

Compte tenu de cette longue expérience et de sa multi-spécialisation, le Crédit Foncier est un acteur écouté des pouvoirs publics, des régulateurs nationaux et internationaux. Il travaille ainsi avec eux sur tous les sujets relatifs à son activité pour rendre plus efficaces les dispositifs utilisés et anticiper les impacts que de nouvelles mesures pourraient avoir. Le dialogue a lieu soit, directement entre pouvoirs publics et représentants du Crédit Foncier, soit par l'intermédiaire d'associations de place dont le Crédit Foncier est membre ou contributeur. Le Crédit Foncier répond de la même façon aux consultations des différentes autorités ou à des associations.

CFI (Crédit Foncier Immobilier), pour sa part, incite et encourage ses collaborateurs à adhérer à des associations ayant pour but de promouvoir les métiers de l'immobilier et de faire évoluer les pratiques professionnelles, en remboursant intégralement les frais d'adhésion.

➤ Le label RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyors*)

CFI avec sa filiale Crédit Foncier Expertise a obtenu le label qualité *Regulated by RICS*, reconnu ainsi comme le premier prestataire à afficher ses ambitions de qualité pour l'ensemble de ses activités. Cette reconnaissance internationale implique un engagement collectif d'utilisation de standards professionnels basés sur le respect du Code d'éthique et de déontologie de la RICS. L'appellation *Regulated by RICS* confirme l'engagement de CFI à respecter un Code de conduite strict et à maintenir le plus haut niveau de valeurs professionnelles et déontologiques. À ce titre, un Comité déontologique au sein de CFI établit une charte définissant les règles de conduite entre les différentes entités : expertise, conseil, banque, etc. dans le développement de leur missions respectives. Certains collaborateurs sont accrédités RICS à titre individuel, cette démarche est encouragée par CFI, notamment par la prise en charge totale des cotisations annuelles. Les membres de la RICS sont appelés *Chartered Surveyors* et sont reconnaissables au titre qui suit leur nom - FRICS (*Fellow of RICS*) ou MRICS (*Member of RICS*).

DIFFUSION DE SES ANALYSES

Le Crédit Foncier est un référent des marchés de l'immobilier et du logement. À ce titre, le Crédit Foncier diffuse régulièrement des études et données afin de faciliter la compréhension et l'analyse de ces marchés. En 2014, cinq études ont été réalisées :

- Parcours d'acquisition de la résidence principale : du rêve à la réalité ;
- L'accèsion sociale à la propriété ;
- Les marchés européens du crédit immobilier en 2013 ;
- Quelles sont les motivations des Français qui font le choix de l'investissement locatif en 2014 ? ;
- L'évolution du pouvoir d'achat immobilier selon l'âge des ménages - Paris et 12 métropoles régionales.

Le Crédit Foncier dispose sur son site institutionnel (www.creditfoncier.com) d'une rubrique intitulée « l'Observateur de l'immobilier » qui permet d'approfondir tous les aspects de l'immobilier et du logement, notamment au travers du chiffre de la semaine, des analyses des marchés immobiliers résidentiels et tertiaires ainsi que d'études régionales spécifiques. Depuis son lancement, cette rubrique diffuse une moyenne de 18 publications par mois et multiplie fiches experts, études et analyses. CFI diffuse également gratuitement des analyses menées par ses 260 collaborateurs répartis sur 17 implantations régionales sur le territoire français. Par ailleurs, le Crédit Foncier au côté d'autres institutions (AG2R La Mondiale, Caisse des Dépôts, etc.), et d'experts (économistes, professeur d'université, etc.), a contribué à la réalisation d'un rapport sur les « Nouveaux besoins de financement des seniors : quelle place pour l'immobilier ».

L'ENFI (ÉCOLE NATIONAL DE FINANCEMENT DE L'IMMOBILIER)

Pour mémoire, l'ENFI a connu en 2013 une activité exceptionnelle liée à l'entrée en vigueur de la réforme des Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP). Elle a assuré la formation de plus de 2 000 professionnels depuis 2012. Par rapport à l'année de référence que constitue l'année 2012, l'activité 2014 traduit une croissance continue :

- 208 stages (hors formations diplômantes et distancielles) contre 117 stages en 2012, soit une progression de 56 % ;
- 498 jours de formations dispensés pour 137 en 2012 ;
- 2 262 stagiaires formés en 2014 contre 1 021 en 2012 ;
- un niveau de satisfaction clients maintenu à un niveau élevé avec 8,83/10 en 2014 contre 8,59/10 en 2013 et 8,53/10 en 2012.

Engagée dans la professionnalisation des acteurs du financement de l'immobilier, l'ENFI a participé aux actions de formations du Groupe BPCE en intervenant auprès de 23 entreprises du groupe, toutes enseignes confondues. Cultivant la singularité de son modèle pédagogique, l'ENFI s'appuie sur le savoir-faire d'une trentaine d'intervenants occasionnels dont une partie constituée de collaborateurs actifs ou retraités du Crédit Foncier ayant choisi le statut d'auto-entrepreneur. En 2014, les formations à distance ont connu une première montée en puissance avec plus de 600 heures dispensées en *e-learning* ou en classes virtuelles.

■ UNE STRATÉGIE DE MÉCÉNAT CENTRÉE SUR LE CŒUR DE MÉTIER ET LA PROXIMITÉ TERRITORIALE

Le département Mécénat du Crédit Foncier veille à ce que son activité ne soit pas subordonnée, directement ou indirectement, à l'activité commerciale de l'entreprise, et se refuse à recevoir en retour la moindre rétribution. Il s'interdit de rendre publics à des fins autres qu'informatives, les dons effectués et ne conditionne pas ceux-ci à une contrepartie quelle que soit sa nature.

La politique de mécénat de l'entreprise est fondée sur le sens de la responsabilité de ses salariés, et leur capacité d'initiative autour de projets collectifs. Les actions de mécénat du Crédit Foncier se développent en respectant les objectifs suivants :

- confirmer l'engagement sociétal de l'entreprise par la construction de partenariats associatifs dans le domaine de l'habitat solidaire et durable ;
- fédérer les collaborateurs autour d'actions d'intérêt général auprès de plusieurs associations partenaires, ou en permettant aux salariés de soutenir les associations dans lesquelles ils s'investissent personnellement ;
- s'impliquer au cœur des territoires.

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT SOLIDAIRE ET DURABLE

POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC « SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT »

Le Crédit Foncier a prolongé pour la cinquième année consécutive son engagement auprès de l'association « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL). Cette association permet à des personnes en situation d'exclusion de se réinsérer dans le tissu social par deux moyens : en intégrant un logement « passerelle » issu du parc immobilier de l'association, et en bénéficiant d'un accompagnement bénévole. Le partenariat engagé depuis 2010 avec le Crédit Foncier s'est concentré sur trois objectifs principaux : soutenir financièrement l'association ; favoriser le mécénat de compétences des salariés de l'Entreprise ; accompagner l'association dans ses mutations. La recherche-action de l'ESSEC, financée par le Crédit Foncier en 2012, avait permis de définir les chantiers prioritaires de l'association.

NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE « MOUVEMENT D'AIDE AU LOGEMENT »

L'association « Mouvement d'Aide au Logement » favorise l'accession à la propriété des ménages primo-accédants à revenus modestes. Afin d'apporter une formation à ces particuliers, elle a mis en place l'École du Propriétaire. Le Crédit Foncier a souhaité nouer un partenariat encourageant l'éducation financière des futurs propriétaires. Le plan d'action 2014 a favorisé la création de supports thématiques de cours.

NOUVEAU PARTENARIAT « FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME »

La « Fédération Habitat et Humanisme », dont l'objectif est de permettre la réinsertion de personnes privées de logement, étend son activité sur 67 départements. Le partenariat signé avec le Crédit Foncier offre la possibilité à l'ensemble des salariés du réseau commercial de bénéficier d'un dispositif spécifique de mécénat de compétences.

FÉDÉRER SES COLLABORATEURS AUTOUR D'ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Plusieurs événements ont fédéré les collaborateurs autour de l'engagement associatif, qu'il soit national pour les trois premiers exemples, ou international :

L'APPEL À PROJET INTERNE

Le Crédit Foncier soutient des associations dans lesquelles ses collaborateurs s'engagent à titre personnel. Les projets soutenus sont d'intérêt général : santé, aide internationale, culture, solidarité, enfance. Réuni pour la cinquième année consécutive, le jury des salariés a retenu, en mai 2014, 12 projets, récompensés par un soutien financier pouvant aller jusqu'à 7 000 € et complétés éventuellement de « jours mécénat » pris sur le temps de travail. Une formation portant sur le thème « comment créer et faire vivre son association » complète le dispositif. Le budget alloué cette année s'est élevé à plus de 63 000 €, et 28 « jours mécénat ».

VENTE DU MOBILIER DE FONCIER HOME

Le jury du personnel, a distingué parmi les associations candidates de l'appel à projet interne, trois associations particulièrement méritantes, qui ont reçu, en complément d'encouragement, le produit de la vente du mobilier de Foncier Home. Ce sont ainsi 13 000 € qui sont venus s'ajouter au budget alloué par l'Entreprise pour encourager l'engagement personnel de ses salariés.

LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Afin de sensibiliser ses collaborateurs aux réalisations effectuées dans le cadre de l'appel à projets et de ses partenariats, une journée des associations rassemble chaque année au siège administratif de Charenton-le-Pont, les associations volontaires et partenaires.

ACTIONS DE CONGÉ SOLIDAIRE INTERNATIONAL

Les actions de congé solidaire ont été prolongées grâce au partenariat prolongé avec l'Association « Planète Urgence » permettant le départ de quatre nouveaux collaborateurs en 2014. L'Entreprise contribue financièrement au voyage (billet d'avion dans la limite de 900 €, hébergement, nourriture) et accompagne les salariés qui souhaitent s'engager dans des missions de solidarité internationale organisées par l'Association, lorsque la situation sanitaire et géopolitique des pays accueillant le permet.

➤ S'impliquer dans les territoires par le Mécénat de compétences

Le Crédit Foncier a souhaité permettre à ses salariés âgés de plus de 58 ans de bénéficier d'un dispositif leur permettant d'investir leurs compétences professionnelles dans une activité associative, dans le but d'assurer une transition harmonieuse entre l'activité et la retraite. Ce dispositif mis en place en 2014 permet aux salariés volontaires d'accomplir en association des missions de durée variable, pouvant aller jusqu'à 9 mois à temps plein, avec maintien de la rémunération. Les associations éligibles doivent être en rapport avec le cœur de métier de l'entreprise. Le partenariat a été construit par la Direction des Ressources Humaines et le Département Mécénat. Trois associations partenaires peuvent bénéficier de ce dispositif ; deux sont basées en Ile-de-France, (« Solidarités Nouvelles pour le Logement », « Mouvement d'Aide au Logement ») ; la troisième (« Fédération Habitat et Humanisme ») couvre plus de soixante départements, ouvrant à l'ensemble des salariés du réseau commercial de l'entreprise une possibilité d'engagement associatif.

➤ PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES AU REPORTING RSE

Le Crédit Foncier a choisi de suivre l'approche de l'article 225 du Grenelle II de l'environnement dans l'élaboration du chapitre RSE pour son Document de référence. Il y décrit ses actions et engagements envers le développement durable selon les trois dimensions préconisées : sociale, sociétale et environnementale.

Par ailleurs, le Crédit Foncier répond aux demandes de *reporting* du Groupe BPCE qui a adopté les méthodes GRI G4 pour son propre Document de référence.

■ PROCÉDURES MÉTHODOLOGIQUES

À terme, il est convenu que la communication RSE du Document de référence groupe Crédit Foncier portera sur le périmètre financier consolidé. Pour le premier exercice en 2013, le périmètre portait sur le Crédit Foncier. Cette année, pour le second exercice, a été intégrée au périmètre la filiale française la plus importante en nombre de personnes : Crédit Foncier Immobilier (CFI) ainsi que sa propre filiale Serexim. Pour cette première année, un nombre restreint d'indicateurs a été demandé. Ils se limitent à la liste des indicateurs les plus importants (LPI).

Ainsi, pour chaque indicateur chiffré le périmètre est précisé. D'autre part, afin de permettre une comparaison à périmètre égal, une donnée intermédiaire reprenant le périmètre 2013 (Crédit Foncier) a été indiquée lorsqu'elle était connue.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données du *reporting* 2014 concernent l'année civile.

ANTICIPATION DE LA DEMANDE

Dès 2012, le département RSE a constitué une équipe de référents pour collecter les données nécessaires à l'établissement d'un *reporting* RSE, qu'il a souhaité faire auditer par un tiers avant que la réglementation ne le prévoie.

CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs ont été choisis pour leur pertinence par rapport aux activités du Crédit Foncier, à son actualité sociale, afin de répondre aux attentes des parties prenantes ainsi qu'aux obligations réglementaires.

SPÉCIFICITÉ ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DES INDICATEURS

Électricité et Gaz : des extrapolations ont été effectuées sur le mois de décembre sur la base de la consommation de l'année précédente.

Réseau vapeur : les données de décembre ont été calculées par moyenne de la consommation constatée sur les 11 autres mois.

MODALITÉS DE COLLECTE

Le guide méthodologique de *reporting* RSE élaboré par le Département RSE fin 2013 a été refondu en juin 2014 afin de répondre aux mieux aux attentes et aux questions des contributeurs. Il précise les règles de collecte et de calcul des indicateurs.

La collecte se réalise via des fiches méthodologiques pour chaque indicateur. Celles-ci précisent : sa définition, son importance, le périmètre concerné, le contrôle effectué, la source, l'unité pour les indicateurs quantitatifs, les commentaires, limites et risques.

Les contributeurs et les référents ont la charge du contrôle et de la validation de l'exactitude des informations transmises au Département RSE.

La consolidation avec les données quantitatives des filiales est effectuée par les contributeurs de la maison mère.

EXCLUSIONS

Du fait de l'activité du Crédit Foncier, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 n'ont pas été jugées pertinentes, c'est le cas pour :

- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : enjeu peu pertinent au regard de notre activité ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique : enjeu peu pertinent au regard de notre activité ;
- les nuisances sonores et autres formes de pollution et l'utilisation des sols : du fait de ses activités de services, le Crédit Foncier n'est pas concerné par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols. De par la configuration de ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES DONNÉES

Le premier niveau de contrôle est réalisé par les responsables des contributeurs. Le Département RSE effectue un deuxième niveau de contrôle de cohérence des données.

AUDIT EXTERNE

Les procédures de *reporting* ont fait l'objet d'une vérification externe par nos Commissaires aux comptes PwC Audit. La nature des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées en pages 97 et 98.

› TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II

› Politique (sociale, environnementale et sociétale)

Actions menées et orientation prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	80
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	80
Les embauches et les licenciements	81
Les rémunérations et leur évolution	81
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	84
L'absentéisme	84
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	85
Le bilan des accords collectifs	85
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	(1)
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	85
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	83-85
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	82
Le nombre total d'heures de formation	82
f) Égalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	82
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	82
La politique de lutte contre les discriminations	82
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives	(2)
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	(3)
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	(3)
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	(3)
À l'abolition effective du travail des enfants	(3)

(1) S'agissant d'une société de service, le Crédit Foncier porte une attention particulière aux enjeux inhérents à l'activité tertiaire (cf. p. 77).

Ainsi, les accords suivants ont été signés :

20 décembre 2011 : accord collectif, relatif à la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la prévention des Risques psycho sociaux (RPS) au travail (cf. p. 83) ;
30 mars : avenant n° 3 à l'accord n° 1 relatif au régime de protection vieillesse des salariés embauchés avant le 1^{er} mars 2000 et à l'évolution de ce régime à compter de l'année 2008.

(2) En tant que filiale de BPCE, signataire du Pacte mondial depuis avril 2012, le Crédit Foncier s'engage à respecter l'ensemble des conventions fondamentales de l'OIT (cf. p. 77).

(3) En conformité avec les obligations légales et réglementaires en vigueur.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

BILAN SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

ENVIRONNEMENT

a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	86-87
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	86
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	(4)
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	(5)
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	(4)
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	88
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	88
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	87 ⁽⁶⁾
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	88
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	87-88
L'utilisation des sols	(7)
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	86
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	(4)
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	88

(4) Compte tenu des activités du Crédit Foncier, cette thématique est considérée comme non pertinente.

(5) Pour 2014, le Crédit Foncier n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

(6) Eau de ville, pas de contrainte.

(7) S'agissant d'une société de service, la surface d'occupation des sols du Crédit Foncier est faible et principalement en ville (hors zones protégées).

SOCIÉTAL

a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	79, 89
Sur les populations riveraines et locales	79, 89
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	89-91
Les actions de partenariat ou de mécénat	92-93
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	90
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	90
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	91
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	90-91
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	91

➤ RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉS ORGANISMES TIERS INDÉPENDANTS, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Crédit Foncier de France désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre septembre 2014 et mai 2015. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaires aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

■ ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables opérationnels, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans la partie « Précisions méthodologiques relatives au reporting RSE » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

■ AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec 16 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

(1) dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (précisées en annexe) :

- › au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- › au niveau d'un échantillon représentatif de site⁽³⁾ que nous avons sélectionné en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2015

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin
Associée

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- › Effectif total
- › Répartition des salariés par genre
- › Répartition des salariés par âge
- › Répartition des salariés par zone géographique
- › Nombre total d'embauches
- › Nombre total de licenciements
- › Intéressement
- › Participation
- › Nombre de stagiaires-formation
- › Nombre d'heures de formation
- › Information sur les rémunérations et leur évolution (qualitatif)
- › Actions qui ont été mises en place pour lutter contre l'absentéisme (qualitatif)
- › Politiques de formation (qualitatif)
- › Produits et services créateurs de valeur sociale (Prêt viager hypothécaire et Prêt à l'accession sociale, PTZ) (qualitatif)

Informations environnementales :

- › Consommations d'énergie
- › Émission de CO₂ associées aux consommations d'énergie
- › Mesures visant la réduction de la consommation d'énergie (qualitatif)
- › Déplacements professionnels (qualitatif)
- › Produits et services créateurs de valeur environnementale (Eco-prêt, approche en coût global, prêt liberté photovoltaïque, Offre Delta Green) (qualitatif)

Informations sociétales :

- › Nombre de sessions de formations à la conformité
- › Nombre de personnes ayant bénéficié de ces formations

(3) Le siège du Crédit Foncier de France à Charenton